

# éduquer

tribune laïque n° 128 mars 2017

Publication de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente asbl

la *Ligue*

**dossier**  
Le Pacte  
d'excellence:  
une réponse  
adaptée?

**actualité**  
Décret  
Inscription: état  
des lieux

**éducation**  
Martin Winckler:  
la santé des  
femmes comme  
modèle pour  
les étudiants en  
médecine

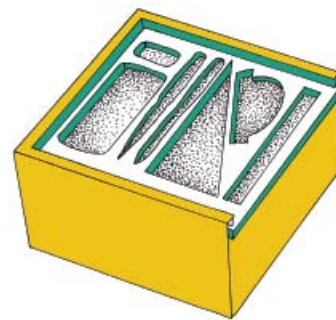
**bonnes  
pratiques**  
Deux nouvelles  
écoles à  
pédagogies  
actives

**sciences**  
À quoi sert la  
musique?



# Sommaire

Éditorial	<b>PACTE or no PACTE...</b>	p 3
Focus	<b>Les coups de cœur de la Ligue</b>	p 4
Coup de crayon sur l'actu	<b>Dessin de Silio Durt</b>	p 6
Actualités	<b>Décret Inscription: état des lieux</b>	p 7
Dossier: LE PACTE D'EXCELLENCE: UNE RÉPONSE ADAPTÉE?		
Intro	<b>Le Pacte pour un enseignement d'excellence est-il un véritable pacte scolaire?</b>	p 10
	<b>Trop de changements conduisent à l'immobilité</b>	p 12
	<b>Les oubliées du Pacte d'excellence</b>	p 15
	<b>Une opportunité à ne pas manquer...</b>	p 20
	<b>Et les syndicats, qu'en pensent-ils?</b>	p 22
Bonnes pratiques	<b>Deux nouvelles écoles à pédagogies actives</b>	p 23
Éducation	<b>Mieux former les étudiant-e-s en médecine, la santé des femmes comme modèle</b>	p 24
L'école ailleurs	<b>Les systèmes éducatifs à travers le monde: le Sénégal</b>	p 26
Sciences	<b>À quoi sert la musique?</b>	p 29
En vrac	<b>Publications et événements</b>	p 30



## éduquer

est édité par



de l'Enseignement et de  
l'Éducation permanente asbl

Rue de la Fontaine, 2  
1000 Bruxelles

Éditeur responsable  
Roland Perceval

Direction  
Patrick Hullebroeck

Animatrice de la revue Éduquer  
Juliette Bossé

Mise en page  
Eric Vandenhede  
assisté par Juliette Bossé et  
Marie Versele

Réalisation  
mmteam sprl

Ont également collaboré  
à ce numéro:

Roland Perceval  
Marie Versele  
Juliette Bossé  
Maud Baccichet  
Le Bureau exécutif de la Ligue  
de l'Enseignement et de  
l'Éducation permanente, asbl  
Patrick Hullebroeck  
Joseph Thonon  
Eugène Ernst  
Nadine Plateau  
Julie Moens  
Martin Winckler  
Omar Ba  
François Chamaraux

## Couverture



### Célia Callois

Diplômée en arts graphiques et de  
l'École des Beaux-Arts de Paris.  
Avec son outil de prédilection, le  
Rotring, elle crée, pour la presse et l'édi-  
tion, des illustrations, dans lesquelles  
elle mêle le graphisme, la typographie,  
le dessin et les aplats de couleurs.

### Site internet:

[celiacallois.tumblr.com](http://celiacallois.tumblr.com)

Roland Perceval, président de la Ligue

## PACTE or no PACTE...

«Pacte: accord, convention entre partenaires ou États.»

Plus on avance, plus on se rend compte que le «Pacte d'excellence» vacille.

La Ligue, dès le début, a émis de sérieux doutes quant à l'élaboration d'un pacte pour améliorer notre enseignement. Une «usine à gaz» de plus... mais l'enseignement en Communauté française n'en est pas à sa première expérience en la matière.

Le résultat de ce travail de presque deux ans, qui honore ceux qui se sont impliqués, est largement, très largement décevant. Pourquoi?

Parce que l'on n'a pas utilisé une bonne méthode! Il n'y a rien à faire, en Communauté française, on a toujours mis la charrue avant les bœufs. La véritable amélioration de l'enseignement viendra de l'amélioration de la formation initiale des enseignants qui seront appelés à être les acteurs principaux de la mise en œuvre de réformes judicieuses et pérennes.

Le texte actuel du «pacte» est flou, imprécis, sans échéances claires, sans implication véritable des acteurs de terrain, enseignants et chefs d'établissement, sans moyens financiers adaptés aux ambitions déclarées.

Quand est-ce que l'on va se rendre compte que l'autonomie des chefs d'établissement, entourés d'enseignants motivés et bien formés, est la clé de la réussite? À force de vouloir régenter «d'en haut» en appliquant des méthodes de façade, en essayant de montrer que l'on consulte, on arrive au résultat que l'on connaît aujourd'hui. Et la Ligue comprend la déception des syndicats et les oppositions («oui mais», «non mais»...). Jusqu'à quand va-t-on continuer à assister à ces valse-hésitations dont les victimes, et ce n'est

pas nouveau, sont en premier lieu les élèves.

Après le Rénové qui construisait au secondaire un système 3x2, voilà que l'on revient à 2x3. Après avoir conçu un contrat stratégique qui a tourné court, après avoir établi les 10 priorités du Contrat pour l'école dont on attend encore la réalisation et la concrétisation de certaines, après avoir complètement bouleversé l'enseignement par le Décret «Missions» dont toutes les dispositions et implications ne sont pas encore mises en place (et j'ai la faiblesse de croire que, malgré la forte implication du Service général de l'Inspection, l'enseignement par compétences n'est pas nécessairement acquis), on n'a toujours pas de solutions pour améliorer notre enseignement... et voilà que l'on voudrait relancer un nouveau round de réformes avec la même méthodologie. Le rêve d'une Ministre?

Et si l'on commençait par améliorer la formation initiale des enseignants? Pourquoi le projet du Ministre Marcourt patine?

Et si l'on s'attaquait à la mise en place d'une véritable autonomie des établissements?

Et si l'on actait la disparition de la multiplicité des réseaux d'enseignement?

On a l'habitude d'aller voir chez les voisins, comment fonctionne leur enseignement pour essayer d'en tirer des «bonnes pratiques», mais sans jamais en retirer véritablement une solution durable et efficace.

Eh bien, peut-être que là où cela marche, c'est parce que c'est l'élève qui est au centre des préoccupations, tout comme la formation des enseignants... une formation d'excellence dans une autonomie bien comprise.

Méditons!

Retrouvez tous nos articles et l'actualité de la Ligue sur le site

[ligue-enseignement.be](http://ligue-enseignement.be)

la ligue

### Cotisation et don 2017

Si vous n'avez pas encore payé votre cotisation 2017, merci de le faire dans les meilleurs délais. La cotisation 2017 est de **25€ minimum**.

À verser sur le compte: BE19 0000 1276 64 12 - BIC: BPOTBEB1  
de la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, asbl  
rue de la Fontaine, 2 - 1000 Bruxelles  
Communication: cotisation ou don 2017

Pour toute information concernant le suivi de votre affiliation, veuillez nous contacter au 02/512.97.81 ou [admin@ligue-enseignement.be](mailto:admin@ligue-enseignement.be)

## Garder le secret

La liberté d'expression comprend le droit de parler mais aussi de se taire.

Ainsi, nul ne peut être contraint de témoigner en justice contre lui-même. De même, le journaliste ne peut être contraint de divulguer ses sources. Il est des professions qui sont tenues au secret par la loi, comme les médecins et les travailleurs sociaux.

L'article 458 du code pénal punit sévèrement «les médecins, chirurgiens, officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes et toutes autres personnes dépositaires, par état ou par profession, des secrets qu'on leur confie» qui les auront révélés.

La loi prévoit cependant des exceptions quand une atteinte grave aux personnes est en cause: crimes sexuels, homicides volontaires, meurtres, assassinats, infanticides, empoisonnements, traitements dégradants, coups et blessures, crimes ou délits contre des mineurs, mutilation des organes génitaux féminins, le fait d'entraîner des personnes mineures ou vulnérables à commettre des actes délictueux graves, etc.

Fait de même exception, le témoignage devant un juge ou une commission parlementaire.

Dans le domaine scolaire, les agents des CPMS sont tenus au secret professionnel.<sup>1</sup> Les enseignants et les directions d'école sont quant à eux tenus à la simple discrétion, car leur profession n'est pas destinée à recueillir des secrets. Ils peuvent donc encourir des sanctions disciplinaires du fait de la divulgation de secrets, mais ne peuvent être poursuivis pénalement de ce chef. Le ministre de la Justice veut aller plus loin et lever le caractère infractionnel de la divulgation d'un secret professionnel dans les concertations. Cette clarification est une bonne chose en soi. Mais il le fait dans des termes si généraux, que ces concertations entre professionnels, pourraient réunir des travailleurs sociaux, des personnels de santé et des policiers, tous tenus au secret professionnel, mais dont les missions sont différentes. Par-là, le ministre finit par retirer toute consistance au principe du secret professionnel. Et c'en est trop.

Ne suffit-il pas, pour s'en convaincre, de se rappeler que ces professionnels sont, comme tout un chacun, déjà exposés à la sanction pénale réservée à «celui qui s'abstient de venir en aide ou de procurer une aide à une personne exposée à un péril grave»? (art.422 bis du code pénal)

Patrick Hullebroeck, directeur

1. Art. 18 du décret de la Communauté française du 14 juillet 2006 relatif aux missions, programmes et rapport d'activités des Centres psycho-médico-sociaux.

## Un jour... en 1927

**Le pacte de Briand-Kellogg ou pacte de Paris**  
Le 27 août 1928, le pacte de Briand-Kellogg, ou pacte de Paris, est signé par 63 pays qui «condamnent le recours à la guerre pour le règlement des différends internationaux et y renoncent en tant qu'instrument de politique nationale dans leurs relations mutuelles». Malheureusement, ce pacte, initié par Aristide Briand, alors ministre des affaires étrangères en France, et Frank Kellogg, secrétaire d'État américain (pour cela, il remporta d'ailleurs le prix Nobel de la paix en 1929) n'avait qu'une portée symbolique. En effet, en cas d'infraction, aucune sanction n'était prévue dans le texte... Les crises économiques qui s'en suivront le réduiront à néant, laissant libre-cours à la folie humaine qui s'illustra dans les nombreuses guerres connues depuis lors...



## Jeu



### Gère tes pépètes

Tout en s'amusant, les élèves apprennent à gérer leur argent et à consommer de manière responsable et citoyenne! Cette initiative s'inscrit dans le cadre de La Semaine de l'Argent qui aura lieu du 27 mars au 2 avril 2017, organisée par Wikifin.be, en collaboration avec L'Écho.  
Plus d'infos: [www.wikifin.be/fr/gere-tes-pepetes](http://www.wikifin.be/fr/gere-tes-pepetes)

## Musique

### Mare de Christian Löffler

Jeune producteur allemand, Christian Löffler rejoint, par sa sensibilité, les grands compositeurs de musique classique contemporains (Johan Johannsson, Olafur Arnalds...). Avec ce deuxième opus, Löffler laisse libre cours à sa poésie musicale, euphorie et mélancolie se mêlent et s'entremêlent subtilement, sous une couche de tonalités tantôt électroniques, tantôt organiques. Enregistré dans une cabane transformée en studio, non loin de la mer Baltique, cet album dégage un spleen exaltant, dans un paysage sonore plutôt minimaliste...

À écouter!



## Internet

### <http://netournonspasautourdupot.be>

Le site «netournonspasautourdupot.be» existe depuis 2013, mais son cheval de bataille reste d'actualité: améliorer la qualité des toilettes dans les écoles! Initié par le Fonds BYX, en partenariat avec l'asbl Question de Santé, ce site permet, de manière simple, d'aborder les tabous autour des sanitaires scolaires et de soutenir les initiatives d'amélioration en la matière (pistes de réflexion, recommandations, fiches d'accompagnement...). Le site offre également une pléiade d'outils novateurs (expériences concrètes, outils pratiques...) en matière d'hygiène sanitaire.

Une initiative louable face à l'état souvent préoccupant des sanitaires scolaires...



## Citation

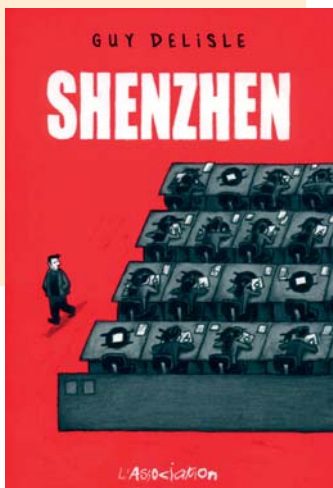
«Arrêter Trump n'est qu'une solution à court terme. La solution à long terme, qui est beaucoup plus difficile, c'est de réparer le système

d'éducation qui a créé tant de personnes assez ignorantes pour voter Trump»  
*Andy Borowitz*  
 (écrivain, acteur, scénariste américain).



## Bande dessinée

**Shenzhen** de *Guy Delisle*  
 Voyage initiatique, «Shenzhen» retrace l'histoire d'un dessinateur perdu dans une ville chinoise... Ne parlant pas un mot de la langue du pays, le dessinateur observe, dessine, raconte... Delisle dresse ici un portrait tendre et parfois critique de la société chinoise, de ses coutumes, de ses manies. Décalage culturel assuré!



## Internet

<http://unchat-unchat.be>

Ce site, mis en ligne par l'ONE, regroupe une série d'informations tant pour les parents que pour les personnes accueillant des enfants, leur proposant d'accompagner et de soutenir l'étape de l'apprentissage du langage des enfants. À travers des conseils et petites vidéos explicatives, le site offre des pistes, astuces et conseils pratiques pour mieux communiquer avec les enfants dans la vie de tous les jours.

Plus d'infos: <http://unchat-unchat.be>



## Jeunesse

**La petite fille qui a perdu sa langue** de *Dominique Sampiero et Bruno Liance*

Chloé a perdu sa langue. Elle interroge les habitants de son quartier pour tenter de la retrouver... Où est-elle? L'a-t-elle donnée au chat? L'a-t-elle mise dans sa poche? Chloé apprendra finalement que sa langue est toujours bien dans sa bouche mais qu'elle ne sait plus comment l'utiliser. Pourquoi? Parce qu'elle a quelque chose de très important à dire et les mots ne veulent pas sortir... C'est finalement sa maman qui l'aidera à retrouver sa langue et surtout à exprimer ses angoisses. «La petite fille qui a perdu sa langue» est un album touchant qui permet d'aborder sereinement et en douceur les questions de l'abandon et du silence, rappelant aux enfants à quel point il est important de dire les choses.



## Exposition

**Clair-obscur** de *Pierre et Gilles*

Une exposition des œuvres de Pierre et Gilles, cela ne se rate pas! Pierre et Gilles, figures emblématiques de l'art contemporain et de la culture populaire, ont un style qui ne laisse pas indifférent. Mêlant photographie, peinture et collage, les compères ont développé un style à la fois onirique et fantasque, s'inspirant du Pop art, du cinéma Bollywood (avec ses couleurs chatoyantes) ou encore des univers fantastiques des contes et légendes. À voir!

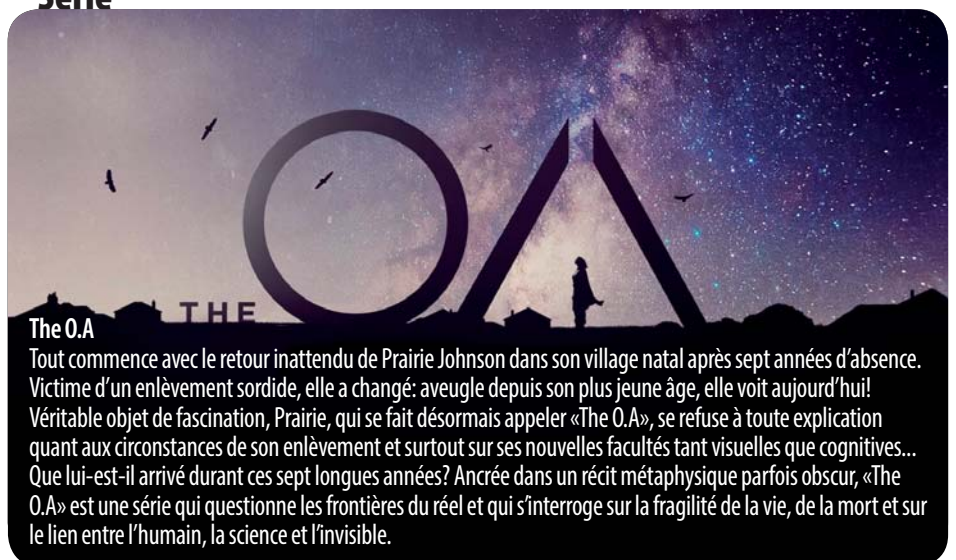
Au Musée d'Ixelles jusqu'au 14 mai 2017.  
 Plus d'infos: [www.museedixelles.irisnet.be](http://www.museedixelles.irisnet.be)



## Série

**The O.A.**

Tout commence avec le retour inattendu de Prairie Johnson dans son village natal après sept années d'absence. Victime d'un enlèvement sordide, elle a changé: aveugle depuis son plus jeune âge, elle voit aujourd'hui! Véritable objet de fascination, Prairie, qui se fait désormais appeler «The O.A.», se refuse à toute explication quant aux circonstances de son enlèvement et surtout sur ses nouvelles facultés tant visuelles que cognitives... Que lui-est-il arrivé durant ces sept longues années? Ancrée dans un récit métaphysique parfois obscur, «The O.A.» est une série qui questionne les frontières du réel et qui s'interroge sur la fragilité de la vie, de la mort et sur le lien entre l'humain, la science et l'invisible.





USA: une ministre de l'éducation milliardaire et peu favorable à l'école publique.  
Illustration: Silio Durt

## Décret Inscription: état des lieux

Depuis la mise en route du Pacte d'excellence, le décret Inscription stagne, et pire, s'avère inefficace en matière de mixité sociale, de taux de réussite et d'égalité entre les familles.

Il aura fallu trois ministres pour parvenir à un décret Inscription, aujourd'hui en place depuis 8 ans. Après les fameuses files d'attente, le phénomène des inscriptions multiples, les colères des parents, le calme semblait momentanément réapparu mais, en surface uniquement. La Commission de pilotage qui rassemble différents acteurs de l'enseignement et qui est chargée d'accompagner et de remettre des avis sur le décret Inscription, révèle un échec du décret en matière de mixité sociale notamment. Malgré les mesures mises en place dans les écoles et au niveau de l'inscription, force est de constater que le décret ne permet pas d'assurer à toutes les familles une égalité d'accès à l'ensemble des établissements scolaires. Depuis le 6 mars, et jusqu'au 24 mars, les inscriptions en première secondaire sont ouvertes, l'occasion pour nous de revenir en détail sur le décret - ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas - et par ailleurs, de donner aux familles, les bons outils pour bien choisir la future école de leur enfant.

### Pas de mixité

Gros constat d'échec du décret: il n'a ni favorisé la mixité sociale ni le taux de réussite. Il s'agissait pourtant de l'un des objectifs de base. Le décret repose sur une série de mécanismes facilitateurs dont l'indice Isef (indice socioéconomique faible) notamment, qui permet aux élèves issus d'une école primaire dont le public est peu favorisé, de bénéficier de places dans tous les établissements, à raison de 20,4%. Ce quota de places attribué à ces élèves Isef n'a pas permis de mieux mélanger les publics. À la FAPEO, la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel, on n'est pas surpris. «L'Isef est une moyenne attribuée à une école et son calcul se base sur des statistiques vieilles de 15 ans à Bruxelles. Nous souhaitons que ce calcul soit revu dans le sens d'une individualisation de cet indice, c'est-à-dire, le faire reposer sur les caractéristiques familiales réelles de l'élève», explique Véronique de Thier. En outre, beaucoup s'accordent pour dire que le décret est la seule mesure introduite pour réguler le mar-

ché scolaire. Or, celle-ci arrive bien trop tard. «Il faudrait mettre en place un système de régulation bien plus en amont, dès les maternelles et ensuite, en primaire, explique Eric Bruggeman de la permanence juridique de Infor Jeunes Laeken. Peut-être que le Pacte d'Excellence permettra un tronc commun et une régulation plus cohérente. C'est le bon sens même que de vouloir aller vers plus d'égalité, plus de mixité sociale, afin de garantir une capacité à l'apprentissage du vivre-ensemble et enrayer cette logique de concurrence entre les établissements».

### Des critères contestés

En théorie, le contexte du libre-choix des parents est resté à travers les différents décrets même si dans les faits, il est aujourd'hui dépassé par les critères géographiques. Pour calculer l'indice composite de chaque élève, on se base sur plusieurs distances: celle qui sépare sa maison de l'école secondaire visée, la distance qui sépare l'habitation de l'enfant et son ancienne école primaire et aussi, celle qui sépare son ancienne



### Coup de crayon sur l'actu

#### Silio Durt

Urgence, tension, violence, folie, jouissance, l'artiste belge Silio Durt mélange, combine, entremêle des sensations diverses au sein de ses œuvres. Il multiplie les supports et les techniques afin de produire des images mutantes intenses, objets corrosifs qui décortiquent l'absurdité de notre société et de la condition humaine.



Crédits photo: Rita Malqueen

## DÉCRET INSCRIPTIONS... SUITES...



école primaire de l'école secondaire visée. Toutes ces distances sont calculées à vol d'oiseau. Un choix contesté puisqu'il ne tient ni compte de la proximité d'arrêts de bus, métro ou tram, ni de la proximité du lieu de travail des parents, par exemple. Pour la FAPEO, «les effets paradoxaux du calcul de l'indice ne jouent pas en faveur de l'égalité, puisque le critère de distance prend le pas sur le critère pédagogique du choix de l'école».

Une étude de l'UCL, menée par Hugues Draelants et Jérôme Deceuninck, tous deux chercheurs pour le Girsef (groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation), met également en lumière les conséquences du décret en contexte urbain, dans des écoles de Schaerbeek et Anderlecht précisément, où la situation est plus tendue encore. Les processus d'inscription ont été davantage bousculés car le manque de places est criant et les différences de niveau entre les écoles sont plus marquées. «Avec les outils de simulation en ligne, les parents sont en mesure de calculer l'indice qu'ils obtiendront s'ils tentent d'inscrire leur enfant dans telle ou telle école. Cet indice leur donne une indication sur le degré de chance qu'ils ont

d'obtenir une place dans l'établissement convoité. Nombre d'entre eux renoncent dès lors à placer leur premier choix absolu en tête sur le formulaire d'inscription, au profit d'un deuxième ou troisième choix qui leur garantit un indice plus fort, et donc plus de chances d'obtenir une place pour leur enfant».

### Inégalités et marché scolaire

Par conséquent, les critères de choix d'un établissement s'avèrent moins liés qu'auparavant à une adéquation entre la personnalité de l'enfant et celle de l'école choisie. Les parents s'attardent trop sur la réputation de l'école. Ce qui prouve bien que la concurrence entre les établissements n'a pas disparu avec le décret Inscription, estiment les chercheurs du Girsef qui concluent eux aussi, que le décret n'a pas répondu à l'intièreté de ses objectifs.

Pour garder la «bonne réputation» de leur établissement, certaines directions d'écoles contournent le décret en encourageant les familles à inscrire leur enfant dans leur établissement. Nous avons posé la question au cabinet de la ministre de l'Éducation de Marie-Martine Schyns qui nie tout simplement ces pratiques. Pourtant sur le

terrain, elles existent et certaines écoles jouent encore un rôle important dans la construction des inégalités, en sélectionnant les élèves. L'an dernier, Infor Jeunes Laeken dévoilait sur la toile une caméra cachée prise lors d'une séance d'information dans un collège catholique réputé de Bruxelles. On y entend le directeur, parler de valeurs religieuses, de l'importance de l'enseignement du latin, d'exclusions des élèves qui ne sont pas adeptes du mode de vie du collège... Chez Infor Jeunes Laeken, on est toujours attentifs à ces inégalités et plusieurs projets sont en cours. «Ces pratiques de contournement des directions pour garder l'homogénéité et leur clientèle, en dépit de la législation, se font encore et très bientôt, une nouvelle action de notre part le montrera», lance Eric Bruggeman de la permanence juridique d'Infor Jeunes Laeken, qui garde cette future action secrète pour le moment.

Des aménagements étaient programmés pour 2017, par Joëlle Milquet, ex-ministre déchuë à l'Enseignement. Notamment une simplification de ces critères géographiques et davantage de poids pour le choix des parents dans le calcul de l'indice composite des en-



fants. Mais il faudra probablement attendre que l'affaire du Pacte de l'Excellence se dénoue pour voir apparaître de nouvelles mesures en matière d'inscriptions.

## Choisir la «bonne école»

Pour cette rentrée 2017, pas de changements au niveau du décret. En place, toujours une centralisation des données, des élèves prioritaires, un formulaire unique d'inscription, une procédure en plusieurs temps et une instance en charge de répartir les demandes (la CIRI). La réussite du décret Inscription, c'est d'ailleurs ce formulaire unique effectif durant une période déterminée. En clair, chaque élève reçoit un formulaire d'inscription (FUI) qu'il dépose dans l'école secondaire de son premier choix. Si l'établissement reçoit des demandes inférieures à l'offre, l'élève est inscrit. Par contre, si l'établissement reçoit plus de 80% de demandes par rapport au nombre d'élèves qu'il peut accueillir, il transmet les formulaires à la CIRI, Commission Interréseaux des Inscriptions, qui se charge de répartir les élèves en fonction de critères et d'élèves prioritaires. Pour consulter le calendrier récapitulatif des inscriptions, rendez-vous sur [www.inscriptions.cfwb.be](http://www.inscriptions.cfwb.be)

Du 6 au 24 mars, les parents peuvent déposer dans l'école de leur choix, le formulaire complété. Pas de précipitation, l'ordre d'arrivée n'a aucune importance. *«Je conseille aux parents de prendre le temps de lire les projets pédagogiques et de se renseigner auprès des écoles pour connaître les dates des journées portes ouvertes, des séances d'information... afin de ne pas passer à côté de l'opportunité de rencontrer la direction et l'équipe enseignante, car il faut avant tout pouvoir projeter son enfant dans le projet pédagogique de l'établissement. Qu'est-ce qu'une «bonne école»? Que penser de l'établisse-*

*ment qui accueille 200 élèves en première secondaire, pour n'en avoir plus que 60 en rhéto? Est-ce vraiment ça une «bonne école»? Je suggère plutôt aux parents de demander aux directions ce qu'elles mettent en place pour faire en sorte que tous leurs élèves réussissent!»* conclut Véronique de Thier de la FAPEO.

À terme donc, il est essentiel d'améliorer significativement l'enseignement dispensé dans les écoles qui, à tort ou à raison, ne bénéficient pas de la même notoriété que celles réputées «bonnes». Cela passe par la remobilisation et la formation des équipes pédagogiques, le financement des écoles et pourquoi pas, par des mesures incitatives à la mixité sociale qui pourraient être encouragées par la ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles, elle-même.



### Anne-Catherine

Anne-Catherine Van Santen est illustratrice indépendante, auteur de la série de bande dessinée «Les Adorables». Elle collabore au Soir Magazine et réalise des illustrations pour des publications sociales et culturelles. Elle est également graveur et lithographe et est membre du collectif «Razkas».

## Plus d'informations:

[www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be)

[www.fapeo.be](http://www.fapeo.be)

Service d'aide aux inscriptions n° vert 0800/188 55 (appel gratuit)

Une petite vidéo qui explique aux parents le fonctionnement des inscriptions: [www.youtube.com/watch?v=9G-NFpuHPFQ](https://www.youtube.com/watch?v=9G-NFpuHPFQ)

# Le Pacte d'excellence, une réponse adaptée?

Sacré chantier que le Pacte d'excellence! En effet, depuis mars 2015, un large panel d'acteurs et d'actrices du monde de l'enseignement, issus tant de la société civile que du monde académique et politique, se concertent en vue d'atteindre les objectifs fixés par l'ancienne ministre de l'enseignement obligatoire, Joëlle Milquet, à savoir «renforcer la qualité de notre enseignement et renforcer son équité».

Paru en décembre dernier, l'avis n°3, étape clé du processus, constitue un projet d'accord que les membres du Groupe central<sup>1</sup> s'étaient engagés à présenter à leurs instances, en mettant en exergue les perspectives qu'il ouvre pour l'amélioration de l'enseignement.

Depuis quelques semaines, de toute part, syndicats, pouvoirs organisateurs et associations se positionnent: faut-il adhérer ou non à ces propositions? L'étape est importante et constitue un bon thermomètre de la recevabilité du projet, car elle enregistre la réaction des instances qui ont délégué des représentants dans les groupes de travail.

Or, les uns après les autres, chacune des instances prend ses distances avec le résultat. Comment expliquer cet apparent paradoxe?

Dans ce dossier du mois de mars, nous expliquons, ce qui, du point de vue de la Ligue de l'Enseignement, pose actuellement question dans l'élaboration du Pacte d'excellence, et les pistes à creuser pour avancer.

La première question qui se pose est celle de savoir s'il s'agit d'un réel «pacte», au sens d'un accord politique, qui engage véritablement les responsables politiques. La deuxième est celle de s'interroger sur la possibilité de réformer le système d'enseignement sans remettre en question le tabou du Pacte scolaire, à savoir, la pluralité de réseaux de caractères différents et le principe du libre-choix entre un enseignement non confessionnel et confessionnel. Un sujet qui n'est même pas évoqué dans les travaux du Pacte.

Le dossier examine ensuite les réformes envisagées en se demandant si elles sont bien réalistes et si elles n'ont pas pour principal défaut d'avoir été pensées sans les enseignants.

Nous donnons ensuite la parole à Nadine Plateau, présidente de la Commission Enseignement du CFFB2 (dans laquelle siège la Ligue) qui s'indigne, avec raison, de la quasi absence de référence au genre dans les 325 pages que compte le texte, alors que l'un des objectifs du pacte était de faire progresser l'école en matière d'équité.

Enfin, d'autres acteurs de l'enseignement, les organisations et institutions de défense des droits de l'enfant, les syndicats, expriment leurs positionnements respectifs.

Bonne lecture,  
La rédaction d'Éduquer

1. Le Groupe central est composé d'un représentant détaché de chaque PO, de chaque syndicat d'enseignants, de chaque fédération de parents, de représentants de l'administration générale de l'Enseignement, d'un représentant du ministre de l'Enseignement Supérieur et d'un représentant de la ministre de l'Enseignement de Promotion sociale.
2. Conseil des femmes francophones de Belgique.



# Le Pacte pour un enseignement d'excellence est-il un véritable pacte scolaire?

Chaque jour qui passe apporte son lot de critiques et de refus. Le projet n'a-t-il pas déjà réussi à coaliser contre lui toutes les organisations représentant les travailleurs qui auraient à le mettre en œuvre? Loin de pacifier le débat, l'initiative du gouvernement complique une situation déjà complexe. La raison? Une méthode inadaptée et des problèmes mal posés.

## Retour sur l'histoire

Le Pacte pour un enseignement d'excellence ne tient pas la comparaison avec le Pacte scolaire, ni pour la méthode, ni pour les enjeux. En 1958, le Pacte scolaire fut élaboré par une Commission nationale dans laquelle siégeaient deux représentants de chaque parti traditionnel, catholique, libéral et socialiste, accompagnés chacun par quelques experts. L'entreprise faisait suite à une violente guerre scolaire conduite contre la politique du gouvernement par le monde catholique qui la jugeait néfaste pour l'enseignement confessionnel. Les travaux de cette Commission aboutirent à la signature d'une convention, d'un pacte, au sens vrai du terme. Les Présidents de parti qui le signèrent en acceptaient les conditions. Ils s'engageaient à l'exécuter loyalement en respectant les principes qu'il énonçait: la gratuité scolaire, le libre-choix, la liberté d'ensei-

gnement, le développement par l'État de l'enseignement officiel là où les besoins s'en faisaient sentir, la reconnaissance de l'accès de l'enseignement libre aux subventions. Cet accord circonstanciel était orienté par une vision à long terme qui lui donnait sens: l'expansion et la démocratisation de l'enseignement. Qu'on ne s'y trompe pas. La négociation de 1958 mettait en présence des belligérants. Mais ceux-ci étaient prêts à pacifier la question scolaire, pour en assurer l'expansion et la démocratisation. Ceux qui discutaient le futur Pacte scolaire étaient ceux-là mêmes qui auraient à l'appliquer. Mais la procédure n'était pas ordinaire. Elle court-circuitait le travail parlementaire à travers une commission à huis-clos et l'accord fut signé par les Partis politiques avant d'être ratifié par le Parlement. Le texte ne fut adopté par les Chambres qu'un an plus tard, à travers la Loi du 29 mai 1959, dite Loi du Pacte scolaire.

Le Pacte scolaire n'est rien de plus qu'un texte de compromis qui reflétait les préoccupations de l'époque et le rapport de force politique de la fin des années cinquante. Mais du moins, quelques en soient par ailleurs

«Du point de vue de la méthode, il ne met pas en présence des décideurs prêts à s'engager dans un accord politique dont ils assumeraient la paternité ou la maternité.»



les imperfections, assumait-il sa dimension politique: élaboré par des personnalités politiques de premier plan qui en assumaient les implications, le Pacte scolaire a promu une vision politique de l'enseignement avec laquelle nous vivons depuis près de soixante ans.

### **Le Pacte pour un enseignement d'excellence n'est pas un accord politique**

Le Pacte pour un enseignement d'excellence n'est en rien comparable.

Du point de vue de la méthode, il ne met pas en présence des décideurs prêts à s'engager dans un accord politique dont ils assumeraient la paternité ou la maternité. Le «Pacte», loin d'être le résultat d'une négociation, est devenu, par un abus de langage, le processus sensé y conduire. Et le texte qui est aujourd'hui son aboutissement, loin de faire consensus, est aussitôt rejeté. C'est qu'il n'est en rien un Pacte. Il est au mieux un catalogue ou un morceau de littérature grise. La méthode était d'ailleurs si peu participative que les premiers à rejeter le résultat sont ceux-là même qui sont sensés le mettre en œuvre. En fait, la méthode n'était même pas consul-

tative. La ministre responsable, au reste peu représentative d'un point de vue politique (le cdH ne représente depuis les dernières élections de 2014 que 15% du Parlement de la Communauté française), garde, en effet, toute liberté de s'inspirer, ou non, des idées émises dans le rapport final, en fonction de son bon vouloir, de ses préférences idéologiques et de ses choix budgétaires. Et le rapport final, pour pétri qu'il soit de bonnes intentions et de judicieuses analyses, n'est en rien l'expression d'un accord politique: ce sont les projets de décret rédigés par la Ministre cdH de l'enseignement qui feront l'objet de la discussion politique, au sein du gouvernement et du Parlement.

### **Il manque aussi le but partagé et la volonté d'aboutir**

Qui pourrait adhérer à l'objectif de l'excellence de l'enseignement quand celle-ci n'est pas définie, ou si mal, sans avoir aussitôt le sentiment de dévoyer son esprit?

Le savait-on vraiment, le but du Pacte, n'est pas celui qu'on croyait. Chacun pensait que l'objectif était un excellent enseignement. Et tout le monde de se demander, mais c'est quoi,

un enseignement excellent? Les initiateurs du Pacte ont-ils la réponse? La voici: «*Le but principal est de déployer une culture de la qualité, de la responsabilité et de l'évaluation dans l'ensemble du système éducatif et de renforcer les moyens, le cadre et les pratiques pour y arriver*»<sup>1</sup>. Le savait-on? Tel est, en fait, l'objectif poursuivi. Et nul n'a jamais demandé aux participants, s'ils étaient ou non d'accord avec cette culture de la qualité, de la responsabilité et de l'évaluation. Le problème, c'est que le but fixé n'est en rien, un objectif! C'est au mieux une méthode de gestion, une technique pour délivrer des services, ou, des moyens qui répondent à la question du comment.

Le Pacte pour un enseignement d'excellence se réduit, en fait, à une discussion sur la manière de mettre en œuvre la culture de la qualité dans l'enseignement sans jamais mettre en discussion la question de savoir si celle-ci apportera, ou non, une amélioration.

Sensée apporter une solution à tous les maux de l'enseignement en se concentrant sur des questions techniques, le Pacte pour un enseignement d'excellence escamote la question de savoir quel enseignement est visé,



« Il est temps de repenser le système éducatif sur un autre paradigme: celui d'un système où tous les enfants ont accès à toutes les écoles, quelques soient leurs convictions, parce que les écoles sont toutes également neutres et respectent de la même manière les valeurs de chaque enfant. »

c'est-à-dire, la véritable question de l'objectif.

C'est fort pratique. Car en escamotant la question des finalités éducatives et du projet éducatif, on laisse proliférer une multitude de projets éducatifs différents, les uns neutres et inspirés par les principes du service public, les autres confessionnels ou diversément engagés pédagogiquement, sans avoir à s'inquiéter de savoir si ce foisonnement n'est pas la cause première du caractère inefficace et inéquitable de notre système éducatif que le troisième rapport dénonce<sup>2</sup>.

#### **Vers un nouveau Pacte scolaire**

Ce tour de passe-passe éclipse la montagne d'incohérences sur laquelle repose tout entier notre système éducatif depuis la signature du Pacte scolaire et l'adoption du principe du libre-choix, conçu comme le choix du père de famille entre un enseignement catholique ou un enseignement non confessionnel.

Ainsi, ce sont de multiples questions, politiques celles-là, qui ne sont pas abordées de front et qui devraient, elles, faire l'objet d'un nouveau Pacte scolaire:

- l'incitation à faire évoluer l'enseignement libre vers un projet éducatif inspiré par la neutralité et les standards du service public;
- le rapprochement des établissements scolaires dans une même zone qui pourrait en résulter, avec l'avantage de les voir liés par un projet éducatif et des objectifs communs, tous pouvant également accueillir tous les

enfants, quelques soient leurs convictions philosophiques;

- une véritable politique de mixité sociale que ne nécessiterait pas la régulation d'opérateurs concurrents sur le marché scolaire par un décret «Inscriptions»;
- la distinction du rôle régulateur et normatif de la Communauté française de son rôle, en tant que pouvoir organisateur;
- l'articulation de la réforme de la formation initiale de tous les enseignants, commune parce que mise au service d'un même projet éducatif et d'une même politique d'enseignement;
- l'amélioration de l'orientation scolaire au service de l'enfant une fois débarrassée de la tentation d'orienter vers son propre réseau;
- une meilleure allocation des ressources pour un enseignement qualifiant où chaque école se spécialise, non selon des critères philosophiques, mais selon des critères techniques et professionnels;
- une égale autonomie et un égal pouvoir d'initiative des équipes pédagogiques dans la manière de mener les activités pédagogiques pour atteindre les objectifs fixés par le pouvoir régulateur sous la responsabilité des pouvoirs organisateurs.

Beaucoup de propos émis dans l'avis n°3 du Conseil central reproduisent des idées qui sont dans l'air du temps depuis plusieurs années et que partage la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente: l'allongement du tronc com-

mun, l'avancement de l'âge de l'obligation scolaire, l'apprentissage plus précoce de la deuxième langue, la réintégration des matières culturelles et artistiques dans le tronc commun, les épreuves d'évaluation externe, la remédiation immédiate.

Mais on ne veut pas voir que l'impact maximal de ces idées suppose comme préalable de sortir de la logique du Pacte scolaire de 1958 et l'abandon de la conception restrictive du libre-choix sur laquelle il repose.

Il est temps de repenser le système éducatif sur un autre paradigme: celui d'un système où tous les enfants ont accès à toutes les écoles, quelques soient leurs convictions, parce que les écoles sont toutes également neutres et respectent de la même manière les valeurs de chaque enfant.

Pour ces raisons, la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente suggère d'amorcer au niveau politique un véritable processus de négociation pour l'adoption d'un nouveau paradigme scolaire et d'un nouveau Pacte scolaire basé sur le principe de la généralisation de la neutralité.

1. «Le Pacte, c'est quoi?», I. L'objectif du Pacte pour un enseignement d'excellence: la culture de la qualité au sein du système scolaire, [www.pactedexcellence.be/le-pacte-c-est-quoi/](http://www.pactedexcellence.be/le-pacte-c-est-quoi/)

2. Projet d'avis n°3, p. 1.

# Trop de changements conduisent à l'immobilité

Imaginons que vous vous trouviez dans votre maison et qu'une amie qui vous veut du bien vous dise: «On n'est pas bien ici, tout est à refaire!». Supprimer ceci, ajouter cela, transformer, agrandir, isoler, moderniser, repeindre... votre maison ressemble désormais en imagination à une maquette, mais les obstacles ont grandi en proportion dans votre esprit: budget, temps, moyens, compétences, tout manque, et il est des besoins, des contraintes et des obligations plus immédiats qui ne peuvent attendre... Résultat: vous renoncez à changer quoi que ce soit, sinon d'amie, ce qui vous fera le plus grand bien!

« Si les intentions sont louables, les propositions peinent à convaincre: sans doute trop nombreuses, les réformes suggérées restent floues. »

Il en est ainsi du Pacte pour un enseignement d'excellence. À vouloir tout changer, les obstacles se multiplient dans l'esprit de ceux qui auront à effectuer les changements, qui plus est, en ayant à assumer leurs effets. Ils n'ont alors d'autres ressources que de se replier sur une position prudentielle et de bon sens. Ils rejettent le projet à défaut de pouvoir se séparer de l'amie qui leur veut du bien.

## Changer le système

Changer le système scolaire n'est pas une mince affaire. Du maternel à la fin du secondaire, l'enseignement concerne environ 860.000 élèves qu'encadrent plus de 150.000 en-

seignants ETP. C'est aussi un système particulièrement complexe, qui résulte de près de 200 ans d'histoire, et dont on peut penser, à bon droit, qu'il devrait d'abord être simplifié: une multitude de pouvoirs organisateurs qui sont comme autant de chapelles concurrentes, des réseaux, des caractères, chacun obéissant à ses autorités et à ses règles particulières, cultivant ses intérêts financiers propres et se pliant difficilement à des objectifs communs.

Nombreux sont les projets de réforme dans l'enseignement qui, aussitôt conçus, ont été abandonnés. Et quant aux innovations, elles furent souvent si lentes à s'implanter, qu'elles

étaient déjà anciennes avant d'avoir été assimilées.

L'introduction des notions de compétence et de socle de compétences, en est un bon exemple. Promulguées dans le décret «Missions», adopté le 17 juillet 1997, elles font, vingt ans plus tard, toujours débat et ne sont pas pleinement intégrées à la pratique. Il en va de même du décret «Inscriptions» dont la première version date de 2007. 10 ans plus tard, les résultats de cette politique sont encore contestés et à évaluer.

Mais voici qu'au nom de l'excellence, un «pacte» suggère de changer le système d'enseignement en profondeur. Que faut-il en penser?



Marie-Martine Schyns

### **Des intentions louables**

Si les intentions sont louables, les propositions peinent à convaincre: sans doute trop nombreuses, les réformes suggérées restent floues. Il manque des choix clairs, des mesures concrètes, des priorités, un chiffrage précis, l'analyse des obstacles et des freins prévisibles, l'impact budgétaire. Résultat: les cinq syndicats d'enseignants rejettent le texte, les fédérations de pouvoirs organisateurs se montrent réservées. Et il ne reste à la ministre d'autre ressource que celle de demander aux auteurs de revoir leur copie. On en est là.

### **Le parcours scolaire**

Le pacte d'enseignement défend une certaine vision de l'enseignement qui ne manque pourtant pas d'intérêt.

L'idée générale envisage le parcours scolaire comme un continuum qui conduit les élèves de la première maternelle à la fin de la troisième année secondaire au sein d'un tronc commun.

Durant cette période, les élèves ont une formation polyvalente dans sept domaines: les langues; la culture et l'expression artistique; les mathématiques, les sciences, les compétences techniques et technologiques; les sciences humaines et sociales, la philosophie et la citoyenneté; les activités physiques, bien-être et santé; la créativité, l'engagement et l'esprit d'entreprendre; apprendre à apprendre et à poser des choix.

Pendant toute la durée de la formation commune, il n'y a que des évaluations formatives et, en principe, pas de redouble-

ment. La différenciation de l'enseignement dans les classes et une remédiation rapide sont sensées parer à l'échec. La certification n'intervient qu'à la fin de la troisième secondaire, c'est-à-dire, à la fin du tronc commun.

Commencent alors des parcours différents: d'un côté l'enseignement de transition, qui prépare aux études supérieures, de l'autre, l'enseignement qualifiant qui forme à des métiers et prépare à une entrée directe sur le marché de l'emploi.

### **Le pilotage de l'enseignement**

Le système envisagé est largement décentralisé. Le pouvoir régulateur, c'est-à-dire, la Communauté française, intervient via des inspecteurs new look, appelés «délégués aux contrats d'objectifs» (DCO). Ceux-ci établissent avec chaque équipe pédagogique, des objectifs à atteindre en trois et six ans, dans des plans de pilotage qui ont une valeur contractuelle et qui font l'objet d'un contrôle. Ces plans, qui engagent l'établissement scolaire et le pouvoir organisateur, se décomposent en quatre parties: l'identité spécifique de l'établissement, les objectifs à atteindre, les stratégies choisies par l'établissement pour y parvenir, le chiffrage des objectifs.

Les objectifs généraux étant définis par l'autorité centrale, l'autonomie des équipes pédagogiques porte essentiellement sur le niveau des stratégies, à savoir, les choix pédagogiques et le management de l'équipe.

L'atteinte des objectifs est de la responsabilité de la direction et de l'équipe pédago-



gique. En cas d'échec, trois cas de figure se présentent:

- l'établissement échoue sans être responsable de l'échec et voit ses objectifs adaptés dans un plan réactualisé;
- l'échec de l'établissement traduit «une incapacité ou une mauvaise volonté manifeste» de mettre en œuvre le plan. Dans ce cas, l'établissement fait l'objet d'un «suivi rapproché», d'une «procédure d'audit externe» ou subit des «sanctions» (réduction de moyens de fonctionnement et d'encadrement) ou encore, l'attribution d'un «manager de crise»;
- il s'agit d'un «établissement en difficulté» qui bénéficie d'un «dispositif spécifique de contractualisation», avec audit, «dispositif de rattrapage spécifique», évaluation annuelle.

Parallèlement à la fonction de DCO, l'administration du pouvoir régulateur est décentralisée dans des directions territoriales. Celles-ci assurent le contrôle de l'application des décrets et règlements, la négociation des plans de pilotage et l'évaluation des établissements. Elles servent de courroie de transmission avec l'administration centrale et sont placées sous l'autorité d'un directeur de zone.

L'administration centrale est elle-même réformée en profondeur. La Communauté française voit ses pouvoirs distingués, d'un côté, en tant que régulateur normatif, de l'autre, en tant que pouvoir organisateur. Elle s'organise en quatre entités dont les compétences respectives sont: le pilotage du système éducatif; l'enseignement obligatoire; les personnels; l'enseignement non obligatoire et la recherche scientifique.

La direction générale du pilotage comprendra elle-même quatre entités, chargées respectivement de l'élaboration des

standards et des référentiels de compétence; de l'analyse et de la prospective; le pilotage des établissements qui regroupera directeurs de zone et DCO; l'inspection.

Du côté des pouvoirs organisateurs (PO), les Fédérations de PO soutiennent leurs écoles via leurs conseillers pédagogiques.

### Dans les écoles

Les directions des établissements sont amenées à jouer un rôle plus important dans le leadership des écoles et devraient bénéficier d'une aide administrative renforcée. Elles devraient à minima pouvoir donner un avis lors de l'engagement du personnel enseignant. Eux-mêmes devraient être recrutés sur base de profils de fonction, pour des mandats de six ou huit ans renouvelables et être régulièrement évalués.

À côté des directions, devraient être désignés, parmi les enseignants chevronnés, des coordinateurs pédagogiques. Ils ont pour mission de coordonner et de développer des pratiques pédagogiques au sein de l'école sans disposer pour autant d'un pouvoir de décision.

La mission des enseignants est déclinée en cinq fonctions constitutives:

- le travail en classe;
- le service à l'école et aux élèves (conseils de classe, conseils pédagogiques, surveillances, remplacements, etc.);
- le travail collaboratif (réunions pédagogiques, projets, coaching des jeunes enseignants, etc.);
- le travail autonome (préparation des cours et des examens, corrections, etc.);
- la formation continue (4 à 6 jours obligatoires par an).

Les enseignants sont évalués par les directions d'école, individuellement et collectivement (via l'évaluation du plan). Une évaluation individuelle précède la nomination.

Pour rendre moins plane la carrière des enseignants, il est imaginé de distinguer trois étapes: l'enseignant débutant (pendant maximum les cinq premières années de sa carrière); l'enseignant temporaire ou définitif (on peut lui confier des tâches supplémentaires telles que la gestion des horaires, les relations avec les parents, la fonction de référent numérique ou des intérimaires, la médiation scolaire, etc.); l'enseignant expérimenté, qui, vu son ancienneté, peut bénéficier d'une réduction de ses heures de classe pour s'occuper de la communication interne, renforcer l'administration, assurer la coordination pédagogique et l'évaluation formative des collègues, encadrer les enseignants débutants, etc.

### L'enseignement qualifiant revu et corrigé

L'enseignement qualifiant au terme du tronc commun ne fait plus la distinction entre technique et professionnel. Désormais, il faudrait se former à un métier technique en trois ans et avoir bien choisi son métier, sous peine de devoir être réorienté en cours de route, ce qui laisserait fort peu de temps à la formation du métier. Le système de la CPU devrait être testé expérimentalement dans l'ensemble d'un secteur de l'enseignement qualifiant sur ce parcours de trois ans avant d'être généralisé. Il n'y pas de redoublement mais une remédiation permanente. Les élèves

«Les objectifs généraux étant définis par l'autorité centrale, l'autonomie des équipes pédagogiques porte essentiellement sur le niveau des stratégies, à savoir, les choix pédagogiques et le management de l'équipe.»



qui, en fin de parcours, n'ont pas acquis toutes les unités d'apprentissage peuvent poursuivre dans une année complémentaire avec un programme personnalisé pour rencontrer leurs lacunes. Chaque élève dispose d'un dossier individuel d'apprentissage. Celui-ci expose les compétences à acquérir et les objectifs de la formation ainsi que les acquis de l'élève progressivement validés. En fin de scolarité, le jeune qui a réussi sa formation reçoit un «passerport CPU» qui détaille ses compétences acquises, ses stages, ses attestations en langue. A côté de la formation «métier», l'enseignement qualifiant offre une formation générale. Le CESS obtenu n'ouvre cependant pas l'accès à l'enseignement supérieur comme le CESS de l'enseignement de transition. Pour qu'il le devienne, le jeune aura la possibilité de suivre une année complémentaire, dans l'enseignement de plein exercice ou en promotion sociale.

Le rapport final du «Pacte» envisage le resserrement des options proposées et la fermeture de celles qui n'ont pas assez d'élèves. Il préconise de maintenir un système bottom/top, où les établissements scolaires peuvent prendre des initiatives dans la création des nouvelles options mais il suggère également que l'organe de pilotage puisse procéder à des appels d'offre afin de rencontrer les besoins qu'il détecterait sur le marché de l'emploi. C'est dans ce domaine que la collaboration avec les

Régions et les acteurs de la formation professionnelle prend toute sa signification. Le groupe central, auteur du rapport, préconise la mise en place d'une plateforme pour centraliser les informations, destinée à améliorer l'orientation des élèves.

#### **Une école inclusive avec plus de bien-être**

La lutte contre l'échec et le redoublement est considérée par les auteurs du rapport final comme prioritaire. Ils fixent un objectif de réduction de 50% de l'échec d'ici 2030. Pour y parvenir, ils avancent une longue liste de suggestions, au reste pas vraiment neuves, dont rien ne garantit qu'elles permettront d'atteindre, ne fut-ce que de manière infime, l'objectif, tant la tâche est immense. Retenons, en vrac:

- déceler rapidement les difficultés et les besoins spécifiques des élèves;
- un objectif de réduction des échecs inclus dans les plans de pilotage;
  - un dialogue renforcé avec les parents;
- l'innovation pédagogique, les supports numériques, les bonnes pratiques validées;
- le redéploiement des CPMS dans une mission d'orientation et de soutien des écoles, en lien direct avec les objectifs des plans de pilotage;
- le soutien spécifique et renforcé de 50 établissements par an dont les écarts de performance sont importants;
- la réforme de l'enseignement différencié pour concentrer les moyens et le ren-

forcement des programmes d'accompagnement et de médiation pour les primo-arrivants et allophones.

Le rapport du Groupe central, envisage également dans sa synthèse les facteurs susceptibles d'améliorer le bien-être des élèves à l'école, à travers une politique structurelle de création de places dans les écoles, le financement de conseillers chargés de la prévention dans le domaine de la sécurité et de la santé, l'augmentation du sport à l'école et l'accès renforcé à des activités extrascolaires et citoyennes. Il est également suggéré de mener une étude pour réformer le rythme scolaire, aussi bien au plan annuel qu'au niveau quotidien. Le rapport préconise également un effort conséquent pour atteindre la gratuité effective de l'enseignement et propose de procéder pas à pas, par niveau d'enseignement et type de frais, en commençant par la suppression des frais scolaires qui sont encore à charge des parents.

#### **Le facteur humain**

Au terme de ce tour d'horizon, comment ne pas s'inquiéter de la mise en œuvre d'une telle réforme, alors que le gouvernement de la Communauté française arrive à la moitié de la législature. D'un côté, les auteurs du rapport final du «Pacte» considèrent la réforme comme «un tout» systématique dont rien ne peut être retranché. Mais d'un autre côté, il n'existe ni plan convaincant, ni budgétisation sérieuse, et surtout, nul engagement politique correspondant. Car qui peut prétendre décider d'une politique pour les quinze années à venir et apposer sa signature au bas d'un texte qui ressemble si peu à un pacte, que toutes les organisations parties prenantes s'en désolidarisent? En quoi un tel texte est-il un véritable accord qui engage, à savoir un Pacte?

«*Peut-être faudrait-il renverser complètement les termes de l'équation. Et reconstruire le système, en le refondant sur ceux qui font vivre les écoles quotidiennement, les enseignants et leur direction.*»

Le projet de réforme a, semble-t-il, dans son élan réformateur, négligé un facteur important sans lequel aucun plan, aucune politique, aucun enseignement ne peut être construit: le facteur humain.

Peu réaliste, le rapport, dans son contenu comme dans son style, sonne terriblement éloigné de la réalité des écoles. Celles-ci sont, heureusement, d'abord des lieux de vie où jeunes et adultes sont en relations concrètes, à travers l'activité d'apprendre, où des professionnels entretiennent des rapports concrets les uns à l'égard des autres, des relations dont la métaphore du pilotage ne rend aucunement compte.

Peut-être faudrait-il renverser complètement les termes de l'équation. Et reconstruire le système, en le refondant sur ceux qui font vivre les écoles quotidiennement, les enseignants et leur direction. Et remettre au service de la fonction éducative et des bénéficiaires de celle-ci, les élèves, toute la machine scolaire. En commençant par la simplifier, en mettant fin, par exemple, aux différences de caractères qui minent notre système éducatif.

L'impréparation et le manque de réalisme politique du projet se traduit bien par deux lacunes majeures.

La première concerne la réforme de la formation initiale des enseignants. Alors que celle-ci est en préparation depuis de nombreuses années, les travaux menés dans le cadre du

Pacte ont été conduits indépendamment d'elle. Si bien que le Ministre Marcourt annonce l'aterrissage de son projet pour la moitié du mois de mars en mettant l'accent sur la maîtrise du français par les bacheliers à l'entrée de la formation tandis que de leur côté, les acteurs du groupe central, promettent de se revoir après le congé de Carnaval pour améliorer leur texte.

La deuxième concerne le rôle de la Communauté française dont les fonctions de régulateur et de pouvoir organisateur seraient séparées. Si le Pacte donne un aperçu succinct de la réorganisation de l'administration chargée de la régulation, rien n'est dit de la manière dont son rôle de pouvoir organisateur serait désormais assuré. Dans la conjoncture politique actuelle, cet aspect pose une question de timing. Est-il raisonnable de confier à un cabinet social-chrétien, qui a surtout une bonne connaissance de l'enseignement catholique et en défend les intérêts, d'organiser les destinées d'un réseau, - celui de la Communauté française -, qu'il traite comme un concurrent?

**Plus d'infos:**

[www.pactedexcellence.be/](http://www.pactedexcellence.be/)

Nadine Plateau, Présidente de la Commission enseignement du Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB)

# Les oubliées du Pacte d'excellence

Plus de 7000 personnes ont participé aux travaux autour du Pacte pour un enseignement d'excellence. Sur ces 7000 personnes, pas une ne représentait les nombreuses associations féministes actives en Fédération Wallonie-Bruxelles!

L'égalité des filles et des garçons serait-elle désormais assurée dans l'enseignement? Les derniers résultats Pisa permettent d'en douter! Leur petite avance en sciences perd de la vitesse et on constate une plus grande proportion de filles parmi les élèves les plus faibles. Même en lecture, les performances des filles baissent!

Les discriminations salariales, la sous-représentation des femmes dans les secteurs clés et aux postes de décision, les violences qu'elles subissent toujours dans notre société ne pourraient-elles être prévenues et combattues dès l'école?

L'école ne devrait-elle pas être une source d'émancipation des filles et des garçons comme elle se veut l'être par rapport aux inégalités sociales?

A en croire l'avis 3 du Groupe Central du Pacte, rien n'indique que le Pacte d'excellence serait porteur d'émancipation pour les filles. La seule attention portée à la dimension du genre dans la réflexion récente sur la réforme de l'enseignement obligatoire vise le décrochage scolaire et les problèmes d'exclusions des... garçons!

## Pourtant un cadre existe

Le Décret du 6 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française<sup>1</sup> enjoint chaque ministre à établir, pour tout projet d'acte législatif ou réglementaire, un rapport d'évaluation de l'impact du projet sur la situation respective des femmes et des hommes, dit «test genre».

De même, suite aux nouvelles recherches et aux principales conclusions du rapport mondial de suivi de l'éducation 2016 et du résumé sur l'égalité des genres, une initiative, appelée *Wikigender*<sup>2</sup>, a été lancée en ce même mois de janvier par l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et d'autres partenaires, avec pour objectif de questionner les environnements d'apprentissage et leur rôle dans le façonnement de l'éducation et de l'avenir des garçons et des filles.

Ainsi, pour prendre en compte valablement la question du genre dans l'enseignement, nous disposons donc d'un décret et d'une expertise internationale sur l'impact, du point

de vue du genre, des environnements d'apprentissage que sont «*la culture institutionnelle, les normes et les pratiques; les comportements des enseignants et enseignantes, les attentes et interactions entre les étudiants filles et garçons; les normes des groupes de pairs; le programme d'enseignement; ainsi que la pédagogie et les matériels didactiques, dont les manuels scolaires.*»<sup>3</sup>

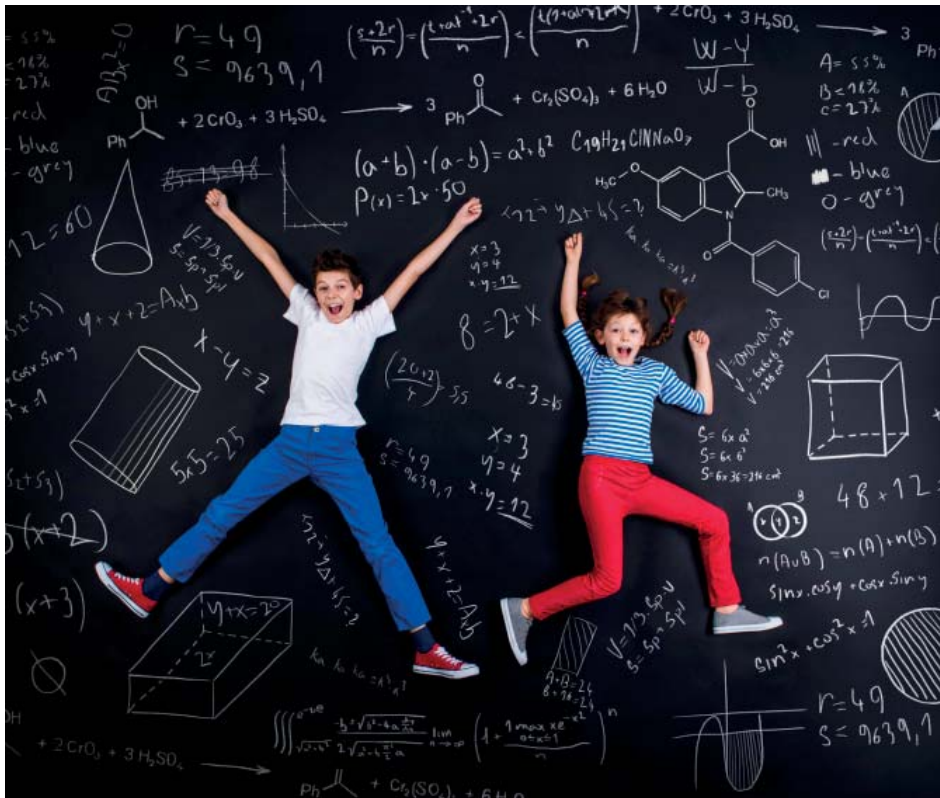
Or, si les travaux du Pacte témoignent -et c'est important- d'un souci de bonne gestion de l'école et de ses acteurs et actrices, d'une vigilance aux performances des élèves et à leur indice socio-économique, ils n'ont prêté jusqu'ici aucune attention soutenue à la dimension genrée de la qualité des apprentissages, ni à leur conformité à l'objectif général d'équité pourtant affirmé dans tous les textes relatifs au Pacte.

## Quelles solutions pour l'égalité?

Le Pacte pour un enseignement d'excellence doit encore être mis en œuvre. Il n'est donc pas trop tard pour y inclure le genre de manière structurelle et transversale. Voici deux recom-



Nadine Plateau est la Présidente de la Commission enseignement du Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB), dans laquelle siège la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente, avec la Direction de l'Égalité des Chances du Ministère de la Communauté française, Vie Féminine, la FAPEO, Magenta, l'Université des Femmes, les Femmes Prévoyantes Socialistes, le CBAI, Changements pour l'Égalité, les CEMEA.



mandations générales et quelques propositions concrètes pour aller dans ce sens.

Tout d'abord, l'égalité sexuée comprise comme égalité d'accès, de traitement et de résultats des garçons et des filles, des hommes et des femmes, doit être formulée de manière explicite parmi les objectifs généraux de l'enseignement. Il est significatif que si la diversité culturelle est souvent mentionnée, il n'en va pas de même pour le genre.

Ensuite, si nous voulons une école inclusive qui combatte tous les motifs de discrimination, une approche intersectionnelle s'impose afin de tenir compte des articulations entre ces différentes discriminations. Ceci implique de développer une expertise en genre et en sciences de l'éducation. Or, contrairement à nos pays voisins, nous n'avons pas, en Fédération Wallonie-Bruxelles, d'études qui croisent les inégalités de genre, de classe et de race dans le domaine de l'enseignement.

Plus concrètement, comme le Décret Dispositions diverses de 2016 le prévoit, un plan de pilotage va être élaboré dans tous les établissements scolaires dès cette année 2017. Ce plan doit obligatoirement comprendre treize dispositions qui pourraient, à chaque fois, comporter un volet genre. Ainsi le plan de pilotage prévoit de préciser (point

a) «la stratégie déployée pour arriver à la réussite de chaque élève». Intégrer le genre signifie qu'une telle stratégie doit étudier la question de l'échec comme de la réussite dans sa dimension genrée. Il s'agit par exemple de comprendre quels mécanismes contribuent au rejet du scolaire par les garçons et à une tolérance de comportements indisciplinés néfastes pour le parcours scolaire. Intégrer le genre signifie aussi prendre le concept de réussite dans un sens plus large. Réussir car on ne redouble pas mais en étant relégué-e dans une option moins valorisée, est-ce vraiment une réussite? Une véritable stratégie comprenant une réflexion sur les matériaux scolaires, les pédagogies employées, le curriculum caché, etc. devrait donc être indiquée dans le plan de pilotage afin de rendre les élèves en général, et les filles en particulier, capables et désireux de choisir en plus grand nombre des options où ils et elles sont minoritaires, c'est-à-dire mathématiques et scientifiques.

De même une stratégie devrait être actée dans le Plan de pilotage par rapport aux outils numériques dans les apprentissages (point e) dont on connaît l'usage inégal en fonction du sexe et du milieu social, ainsi que par rapport à l'apprentissage et à l'accès aux sports (point i) dont on pourrait espérer que l'école combatte la polarisation sexuée.

Dernier point (point c), il est indispensable que la stratégie de l'établissement en matière de formation continue inclue la sensibilisation et l'expertise en diversité culturelle et genre. Seul-e-s les enseignant-e-s du fondamental formé-e-s depuis 2005 ont eu un cours dans ces matières. La majorité étant donc dépourvue de connaissances qui leur permettraient de combattre bon nombre de stéréotypes et de préjugés sexistes et racistes.

Enfin, la question des contenus des savoirs n'a pas encore été abordée. L'avis n°3 a défini sept domaines d'apprentissages qui composent le tronc commun, explicitant les compétences visées. À ce stade, rien n'est prévu pour rendre ces domaines d'apprentissage adaptés aux populations scolaires reconnues comme hétérogènes. À l'exception du domaine des sciences humaines et sociales, de la philosophie et de la citoyenneté, où il est prévu entre autres de sensibiliser les élèves «aux rapports de domination hommes-femmes», aucun des autres domaines n'est interrogé en fonction du genre. Or les études récentes sur les manuels scolaires révèlent la persistance de graves stéréotypes. Elles font apparaître que la culture majoritairement masculine et eurocentrée reste transmise sans point de vue critique, ce qui constitue une condition défavorable d'apprentissage pour les filles et les élèves d'origine étrangère. Leur invisibilité dans la culture transmise ou leur dévalorisation par cette même culture ne les aide pas à développer la confiance en soi indispensable pour se projeter dans l'avenir de manière constructive.

À ce stade, il est encore possible de pallier ces manques. Si les «Rencontres du Pacte sont une opportunité unique pour débattre ensemble du Pacte», nous voulons croire que les partenaires impliqué-e-s dans cette réforme comprendront l'enjeu de l'intégration de la dimension de genre par rapport aux objectifs d'efficacité, d'efficience et d'équité dans le système éducatif.

1. Voir l'art. 4, alinéa 2, 1° du décret. Cette formalité est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
2. Voir le site [www.wikigender.org/fr/discussion-en-ligne-comment-lutter-contre-les-stereotypes-de-genre-dans-les-classes](http://www.wikigender.org/fr/discussion-en-ligne-comment-lutter-contre-les-stereotypes-de-genre-dans-les-classes)
3. [www.gallilix.cfwb.be/document/pdf/42156\\_000.pdf](http://www.gallilix.cfwb.be/document/pdf/42156_000.pdf) (consulté le 6 février 2017).

# Une opportunité à ne pas manquer...

pour le bien et le futur de nos enfants

Le Pacte pour un enseignement d'excellence, qui est en préparation depuis des mois entre l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, arrive à un stade clé de son élaboration. La toute grande majorité des acteurs sont conscients de la nécessité de faire évoluer l'école tant il est démontré que notre système scolaire est inégalitaire et laisse un nombre impressionnant d'enfants en marge.

Face à ce constat, nous sommes persuadés que le Pacte d'excellence, issu d'un travail collaboratif et participatif très large, constitue une opportunité unique de réformer en profondeur l'enseignement en Belgique francophone. Même si les effets ne se feront pas sentir tout de suite, il est urgent de s'engager résolument dans cette voie. Une des forces de ce Pacte est précisément qu'il s'inscrit dans la durée, dépassant une législature, et qu'il permet ainsi de se donner les meilleures chances de réussite.

Des tentatives de réforme ont eu lieu par le passé sans donner les résultats escomptés. La réforme-actuelle, particulièrement ambitieuse, réussira si elle se construit sur un socle de valeurs communes, partagées par tous.

À cet égard, la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, qui est le texte le plus largement ratifié au monde et qui constitue un engagement unique de chaque pays doit nous servir de princi-

pale boussole. Cette Convention prévoit que l'éducation doit: favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités; Inculquer à l'enfant le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales; inculquer à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles et le préparer à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone.

En un mot comme en cent, il s'agit de préparer tous les enfants à participer activement à une société inclusive, respectueuse de chacun en leur donnant les compétences et aptitudes nécessaires pour atteindre cet objectif dans une optique d'égalité des chances.

Il ne fait aucun doute non plus que l'amélioration du bien-être des enfants passe notamment par le bien-être des enseignants et la qualité du cadre de travail. Enseigner est un métier passionnant et exigeant. Les bonnes conditions de travail, la formation de base et continue, le temps de réflexion et de recul, la collaboration entre les enseignants, la dynamique de

l'équipe éducative sont autant de critères à prendre en compte.

L'éducation aux droits de l'enfant participe aussi à cette amélioration des conditions de travail puisqu'elle favorise le respect entre tous, préconise l'écoute et le règlement non-violent des conflits, donne sa place à chacun dans le respect des individualités, aide les enfants à exprimer leurs idées, préconise la solidarité plutôt que la compétition, promeut l'inclusion de chacun en fonction de ses compétences, bref, donne une place à chaque enfant dans un climat scolaire apaisé.

Convaincus que l'objectif premier de la réforme de l'enseignement est de mettre en place ce cadre épanouissant pour chaque enfant, qui respecte leur rythme, leurs différences, mais valorise chacun, sans laisser quiconque au bord de la route, les organisations et institutions de défense des droits de l'enfant prient instamment tous les acteurs impliqués dans cette réforme, de concentrer leurs forces dans cette direction et d'adopter cette même boussole: l'intérêt supérieur de l'enfant. Toutes les autres considérations, pour importantes soient-elles, sont subsidiaires si elles ne concourent pas à cet objectif.



UNICEF Belgique, Défense des Enfants – Belgique, Le Délégué général aux droits de l'enfant, La Ligue des familles, La Ligue des droits de l'Homme, Le Service droit des jeunes de Bruxelles, La coordination des ONG pour les droits de l'enfant, FAMISOL, Badje, Le Forum – Bruxelles contre les inégalités, Plan Belgique, Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Ressources Enfances Asbl.

## Et les syndicats, qu'en pensent-ils?

### La CGSP Enseignement

«Pour la CGSP Enseignement, c'est un «NON! MAIS ...» au Pacte pour un Enseignement d'Excellence

Pourquoi NON?

De nombreuses mesures préconisées dans ce texte de 325 pages devront être opérationnalisées et faire l'objet d'un phasage très précis. Voici quelques points, parmi d'autres, qui justifient notre inquiétude.

La multiplicité des réseaux nuit à la qualité de notre enseignement. Le pilotage prévu dans le pacte doit bien être une contractualisation entre le Pouvoir Régulateur et les Pouvoirs Organisateurs. Il ne peut consister en un management par résultats reposant uniquement sur l'équipe éducative. Il y a obligation de préserver l'emploi par un réinvestissement des moyens humains et matériels dégagés dans une remédiation immédiate. La problématique de la taille des classes dans le cadre de cette redistribution des moyens doit être prise en compte. Le travail collaboratif et la clarification de la charge de l'enseignant ne doivent pas conduire à un alourdissement de sa charge.

Et que veut dire ce MAIS?

Nous partageons plusieurs pistes évoquées dans ce pacte comme les investissements dans l'enseignement maternel, la remédiation immédiate, la lutte contre le décrochage scolaire, le soutien et l'accompagnement des écoles à fort écart de performance, l'acquisition par tous d'un socle commun de savoirs et de compétences. Nous soutiendrons toutes les mesures visant à améliorer le système éducatif sans détériorer les conditions de travail des équipes éducatives.»

### La CSC-Enseignement

«En l'état, il n'y a pas d'adhésion de la CSC-Enseignement à l'avis 3 du Pacte.

Cette position a été déterminée au terme d'une large campagne à laquelle ont participé des milliers d'affiliés.

La CSC-Enseignement approuve la volonté de faire évoluer l'école, la lutte contre le redoublement et le décrochage, le renforcement de l'enseignement maternel. Elle insiste sur l'importance d'un véritable projet de mixité sociale dans nos écoles.

La CSC-Enseignement attend des engagements clairs notamment:

- en matière d'emplois (encadrement suffisant, maintien de l'emploi, ...);
- sur l'avenir des écoles / institutions;
- par rapport au tronc commun;
- par rapport aux conditions d'apprentissage et de travail avec une demande forte de révision du décret «taille des classes»;
- par rapport aux conditions de travail des membres du personnel;
- par rapport à la Formation initiale des enseignants.

Pour le futur, la CSC-Enseignement estime que la forte mobilisation constatée dans le cadre de cette consultation constitue une réelle opportunité par rapport aux défis de notre École. Les inquiétudes, propositions et oppositions doivent être écoutées et entendues. Cela permettra d'asseoir une adhésion, insuffisante aujourd'hui, mais indispensable pour réformer durablement l'École.»



### Le SLFP-Enseignement

«Par manque de précisions dans le projet d'avis n°3, LE SLFP-Enseignement rejette le Pacte à plus de 64 %.

Plusieurs points posent problèmes, dont:

- trop de flou et d'incertitudes sur la globalité du projet: les principaux acteurs ne perçoivent pas la réalité de terrain qu'ils devront appliquer dans les années à venir;
- opacité totale sur le budget alloué au projet. Le gouvernement annonce 217 millions de déficit et pourra difficilement rencontrer les mesures coûteuses du cahier de revendications actuel. La question se résume à «comment faire mieux avec moins...?». Nos affiliés estiment que le gouvernement noie le poisson. Le SLFP refuse de mettre des choses en place sans moyens (comme la fonction de référents déjà d'application);
- le SLFP estime que des pertes d'emploi dues à une suppression d'options notamment dans le qualifiant, du développement de l'école inclusive sont inqualifiables;

- manque cruel d'informations sur la réforme de la formation initiale...

- Le SLFP sera pour la suite particulièrement attentif à:
- la charge de l'enseignant et à son évaluation;
- l'amélioration des infrastructures scolaires existantes;
- au bien-être de l'élève et de l'enseignant;
- l'évolution du qualifiant sous forme de CPU;
- au leadership distribué des directions;
- aux projets en vue de favoriser la mixité sociale car jusqu'à présent les décrets mis en place vont dans le sens contraire malgré les thèses défendues par le gouvernement.

Notre organisation syndicale rejette donc le projet de réforme de l'enseignement mais pas de manière catégorique et souhaite continuer à prendre part aux débats qui seront d'une importance capitale dans l'avenir de notre enseignement et dans la carrière de l'enseignant. Il ressort que l'enseignant devra accomplir encore plus de tâches (travail collaboratif, dossier élèves, etc.) sans aides supplémentaires.»

# Deux nouvelles écoles à pédagogies actives

Les lignes bougent... de plus en plus d'écoles à pédagogies actives ouvrent à Bruxelles. Souvent, comme c'est le cas pour ce projet, l'initiative part d'enseignants motivés, qui rêvent d'une école égalitaire où les élèves ont envie d'apprendre...

Le projet d'ouverture de deux écoles secondaires à pédagogies actives dans le nord-ouest de Bruxelles est avant tout un projet collectif. Le projet est né de la rencontre entre deux communes en demande d'écoles secondaires de qualité (Molenbeek-Saint-Jean et Berchem-Sainte-Agathe), de la Fédération Wallonie-Bruxelles, poursuivant le même objectif, et d'une ASBL d'enseignants, L'École Ensemble. L'ULB a vite rejoint le projet afin de favoriser les passerelles entre le secondaire et le monde universitaire tout en apportant son expertise scientifique, à travers notamment, l'investissement de chercheurs.

### Les constats sur l'enseignement

L'asbl L'École Ensemble, qui porte le projet pédagogique, est née de plusieurs constats:

- la Belgique connaît un des enseignements les plus inégalitaires d'Europe. L'école ne sert plus d'ascenseur social, renforçant plutôt les inégalités déjà présentes dans la société.

Si l'enseignement est aussi inégalitaire, c'est en grande partie parce que le principe de mixité sociale n'y est pas respecté, le choix de l'école par les parents s'apparentant plutôt à un marché;

- les élèves sont bien plus épanouis lorsqu'ils sont impliqués dans leur apprentissage, lorsqu'ils sont «mis en projet» et trouvent du sens à ce qu'ils étudient; ils sont heureux de venir à l'école, apprennent avec enthousiasme et évoluent. Plus que jamais, l'enseignement a besoin de modernité, de se redéfinir;
- les élèves sont également plus motivés lorsque l'école n'est pas coupée du reste de la vie, et lorsqu'elle leur donne les clefs pour appréhender la société et la faire évoluer. Sans compréhension de la démocratie et sans esprit critique, les jeunes ne deviendront jamais des citoyens responsables;
- les élèves sont plus sereins lorsque l'école leur offre des espaces d'écoute et de dialogue. Sans cela, les frustrations gonflent et explosent à

l'intérieur ou en dehors de l'école, parfois de la pire des manières.

### Un nouveau PO

Face à ces constats et au fait que plusieurs écoles à pédagogies actives se sont ouvertes à Bruxelles ces dernières années, l'envie d'ouvrir une école différente pour un public socialement mixte a vite émergé. Les enseignants de L'École Ensemble ont alors travaillé sur un projet pédagogique et ont cherché des partenaires sans qui ce projet serait resté une utopie. C'est dans les communes de Molenbeek-Saint-Jean et Berchem-Sainte-Agathe que leur projet a trouvé l'enthousiasme espéré. Ces deux communes manquent en effet cruellement d'écoles secondaires et désirent ouvrir des places de qualité en leur sein. La rencontre avec la Fédération Wallonie-Bruxelles fut tout aussi fructueuse puisque celle-ci soutient un plan global d'ouvertures d'écoles secondaires. Ces partenaires ont fondé un pouvoir organisateur innovant et mixte, qui éclate la tradition-

«Les élèves sont bien plus épanouis lorsqu'ils sont impliqués dans leur apprentissage, lorsqu'ils sont «mis en projet» et trouvent du sens à ce qu'ils étudient.»





nelle séparation des réseaux: le POP (Pouvoir Organisateur Pluriel). Ils se sont affiliés au CPEONS, le réseau officiel neutre subventionné. Ceci implique que les deux écoles sont gratuites et accessibles à tous, ce qui était une priorité absolue.

## Les principes

Le projet pédagogique des deux écoles est basé sur trois priorités:

- le projet est basé sur les pédagogies actives, l'élève s'épanouit parce qu'il est acteur, qu'il construit son apprentissage et lui donne du sens. Ce dernier point est important: l'activité scolaire doit faire sens pour l'élève. Les professeurs travaillent donc de manière interdisciplinaire et souvent par projets. Ces pédagogies donnent également aux élèves la possibilité de comprendre la société et ses principes démocratiques, tant par l'intermédiaire des cours que par l'organisation générale des écoles (présence de conseils hebdomadaires pour permettre aux élèves de participer activement à la construction et à l'amélioration de leur école). Ces pédagogies sont axées sur le développement personnel de chaque élève selon ses qualités et son individualité. Les élèves y apprennent l'autonomie, avancent à leur rythme et les évaluations y sont continues et jamais stigmatisantes;
- le projet veut montrer que la mixité sociale est un moteur d'apprentissage et d'épanouissement. C'est pour cette raison que les deux bâtiments se trouvent dans des quartiers qui présentent une mixité sociale. L'école secondaire plurielle maritime se si-

tuera avenue Jean Dubrucq, à la frontière de Jette, et l'école secondaire plurielle Karreveld se situera chaussée de Gand, à la frontière de Berchem-Sainte-Agathe;

- le projet veut créer des liens avec les parents, les écoles primaires, l'enseignement supérieur et la vie des communes (maisons des cultures, bibliothèques, ludothèques, associations...).

## Un équipe pédagogique soutenue

Pour réaliser un tel projet, il faut une équipe éducative motivée, formée et en perpétuelle remise en question. Les enseignants suivront une série de formations en pédagogies actives tout au long de l'année et seront encadrés par un coordinateur pédagogique qui veillera à la cohérence et à l'adéquation pédagogique. Ils travailleront de manière interdisciplinaire et en étroite collaboration avec les éducateurs qui ont un rôle privilégié en pédagogies actives.

## Informations

[www.espmaritime.be](http://www.espmaritime.be)  
[www.espkarreveld.be](http://www.espkarreveld.be)  
[www.ecole-ensemble.be](http://www.ecole-ensemble.be)  
[www.popluriel.be](http://www.popluriel.be)



## Mieux former les étudiant-e-s en médecine, la santé des femmes comme modèle

Fort de soixante-dix ans de développements en imagerie, en pharmacologie, en chirurgie et en technologie interventionnelle, le monde médical d'aujourd'hui, habitué à traiter les patients aigus - ceux qui ont besoin d'une intervention immédiate et de courte durée - n'est pas préparé à s'occuper des patients au long cours, ou à aider des personnes en bonne santé à le rester. Il lui faudrait pour cela opérer, en effet, un double changement de paradigme.



Martin Winckler a exercé la médecine générale en France, en zone rurale et à l'hôpital. Il est l'auteur de différents ouvrages à succès dont «le Chœur des femmes» (Folio, 2011) et «Les Brutes en blanc» (Flammarion, 2016). Il anime aussi un blog: [www.martinwinckler.com](http://www.martinwinckler.com) qui traite des questions gynécologiques. Dans ce texte, il nous explique en quoi s'intéresser aux spécificités de la santé des femmes peut faire évoluer les pratiques médicales.

Le premier paradigme consisterait à envisager la vie et les soins de la personne dans leur continuité et non seulement comme une suite d'événements pathologiques au cours d'une «vie sans histoire». Le second changement consisterait à passer d'une médecine paternaliste (le médecin «sait» et décide pour le patient), à une médecine où le patient est, par principe, maître des décisions qui le concernent. Dans mon ouvrage *Les Brutes en blanc* (Flammarion), j'utilise l'analogie suivante: le patient est le capitaine de son corps/vaisseau; le soignant devrait être le «pilote» extérieur qui, à son appel, l'aide à naviguer en eaux troubles ou à réparer des avaries. Et il appartient toujours au

patient de décider du cap, et de choisir quel type de réparations il veut entreprendre. Ou non.

Pour beaucoup de médecins - et de patients - ce double changement de paradigme semble impossible. Pour en avoir fait l'expérience, il me semble pourtant que nous en avons sous les yeux le modèle: la santé des femmes.

### Le patient type est un homme

De tout temps, aux yeux des médecins, les hommes ont été considérés comme la «norme» anatomophysiologique, tandis que la physiologie des femmes était comprise, enseignée ou envisagée comme «atypique» - voire «anormale» alors qu'elle aurait dû être perçue comme

un domaine de référence *parallèle* et de même importance. Or, qu'il s'agisse de la nosologie (la définition des maladies) ou de la thérapeutique, hommes et femmes ne sont pas identiques, ce qui conduit à mésestimer les affections des femmes ou à les traiter - à tort - comme les hommes.

De plus, les précautions indispensables imposées aux industriels pour protéger les volontaires d'essais thérapeutiques ont eu pour effet négatif d'en écarter systématiquement les femmes; si bien qu'aujourd'hui, l'immense majorité des médicaments n'ont jamais été testés pour elles.

Le sexisme et la misogynie de la pensée médicale (dont



Couverture du roman «Le Cœur des femmes» (Folio, 2011)

témoigne en particulier le récent blog «Paye ta blouse») se traduisent, inévitablement, par de profondes lacunes dans la formation des médecins. En toute bonne logique, tout étudiant en médecine devrait apprendre à penser et à soigner chaque patient en respectant ses caractéristiques. Or, de fait, les médecins sont essentiellement formés à soigner les hommes, les femmes étant envisagées «à part», au sein de ce véritable ghetto intellectuel et scientifique que l'on nomme la gynécologie-obstétrique.

### La santé des femmes hors du cursus universitaire

Ces lacunes sont d'autant plus insupportables que les femmes font appel aux médecins deux fois plus souvent que les hommes. Cette différence

de comportement a des explications diverses - biologiques, psychologiques et sociales - qui ne sont pas, elles non plus, enseignées par les facultés.

De fait, la formation médicale de base n'aborde que de manière anecdotique le lot quotidien des professionnels qui s'occupent de la santé des femmes: intersexualité, puberté et physiologie du cycle, orientations sexuelles, transsexualisme, contraception, désir et non-désir d'enfant, grossesse physiologique, accouchement, allaitement, IVG, ménopause, sexualité post-ménopause, vieillissement.

L'ignorance - car il faut bien la nommer par son nom - des médecins au sujet de la vie physiologique et sexuelle des femmes contribue à une surmédicalisation insupportable.

### Les spécificités féminines mal considérées en général

Dans des pays comme le Royaume-Uni, les Pays-Bas ou la Suède, l'accouchement est considéré comme un phénomène naturel et la population encouragée à faire confiance aux sages-femmes, aussi bien à domicile que dans des maisons de naissance, et à se passer de médecins. En France, les femmes enceintes font l'objet d'un contrôle quasi policier et beaucoup de gynécologues-obstétriciens affichent clairement leur mépris pour les sages-femmes et leur hostilité à toute velléité d'accouchement hors des maternités hospitalières. En résultent des pratiques violentes et largement répandues: épisiotomies systématiques, déclenchements abusifs, césariennes trop nombreuses. À quoi il faut ajouter la violence en-

«L'ignorance - car il faut bien la nommer par son nom - des médecins au sujet de la vie physiologique et sexuelle des femmes contribue à une surmédicalisation insupportable.»

core trop fréquente du corps médical devant un enfant né intersexué, dont les parents sont poussés à accepter des interventions chirurgicales précoces et mutilantes pour «normaliser» son aspect.

Légale depuis 1976, la pratique de l'IVG a pratiquement toujours été abandonnée à des médecins militants, généralistes le plus souvent. L'absence de sensibilisation des jeunes médecins- et l'impossibilité pour eux dans les services de gynécologie de trouver des aînés pour les former - rendent l'accès à l'IVG de plus en plus difficile et aléatoire dans plusieurs régions de France.

Enfin, comme l'a démontré la récente «crise des pilules de 3<sup>e</sup> génération», l'information pharmacologique sur la contraception est essentiellement guidée par l'influence des industriels, non par les connaissances scientifiques ou les besoins des patientes.

Il en va de même pour les besoins élémentaires que sont la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs, voire simplement le respect de la personne: face à beaucoup de médecins français, mieux vaut n'être pas une femme en surpoids, sous peine de faire l'objet d'une salve de commentaires négatifs et humiliants. De même, il est souvent périlleux d'annoncer qu'on est lesbienne ou en démarche de transition, ou simplement qu'on a décidé de ne pas avoir d'enfant et qu'on désire une ligature de trompes. Alors que cette dernière procédure est légale depuis 2001, bon nombre de femmes se voient opposer non seulement un refus, mais aussi des jugements de valeur («Vous ne savez pas ce que vous faites.»), voire des mensonges («C'est illégal»).

En surmédicalisant - et, de fait, en opprimant - ainsi la population féminine, le corps médical ne se comporte pas seulement de manière contraire à l'éthique, mais aussi contre-productive pour l'ensemble de la population.

### Repenser la médecine

Car, je peux en témoigner après vingt-cinq ans de pratique en centre d'orthogénie, la santé des femmes est riche d'enseignements et de modèles pour le médecin qui désire soigner chaque individu comme un tout.

Beaucoup de femmes racontent volontiers - et nous incitent à écouter. Beaucoup ont un sens aigu de ce qui est «normal» (pour elles, pour leurs enfants, pour leurs partenaires, pour leurs parents) et de ce qui ne l'est pas - et nous enseignent ainsi les nuances du physiologique sans nous inciter à voir du pathologique partout. Face à la diversité des perceptions et du ressenti, on comprend vite qu'il n'y a pas une, mais beaucoup de «normes» différentes. Et, pour des raisons compréhensibles par tout le monde, la plupart des femmes aspirent à l'autonomie et nous aident à comprendre en quoi le corps est entravé, même en l'absence de maladie.

En résumé, la santé des femmes est l'exemple vivant de ce que sont les nécessités d'adaptation d'un individu aux bouleversements de son corps et aux pressions exercées par son environnement matériel et social: l'intersexualité, la puberté, la vie sexuelle, le sentiment amoureux, la transition d'un genre à un autre, la grossesse, l'accouchement, l'allaitement, les liens avec le nourrisson et l'enfant, la ménopause et la vie jusqu'à un âge avancé - plus encore que les hommes - sont des expériences dont l'enseignement devrait bénéficier à tous les humains.

Être en position d'entendre et d'accompagner ces expériences est une richesse extraordinaire. Les médecins, hommes et femmes, qui saisissent cette chance deviennent de meilleurs soignants pour tous les patients.

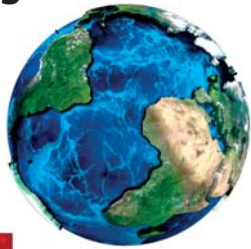


«Paye Ta Fac», «Paye Ta Bulle», «Paye Ta Schnek»... Ils sont légion, depuis quelques mois, ces Tumblr qui dénoncent le sexisme dans différents milieux. «Paye Ta Blouse» regroupe les témoignages d'étudiantes en médecine... Édifiant!

Omar Ba, chercheur

## Les systèmes éducatifs à travers le monde

# LE SÉNÉGAL



### Formation des enseignants

Pour enseigner au préscolaire ou à l'école primaire, il faut avoir au minimum le Brevet de Fin d'Études Moyennes (BFEM) sanctionnant les 4 années de collège. Pour servir au collège, l'enseignant doit être titulaire du Baccalauréat. Pour enseigner au lycée, il faut une Licence 3 (Bac +3). Enseigner à l'université nécessite l'obtention d'un diplôme compris entre le Master 2 et le Doctorat (Bac +5, Bac +8).

### Obligation scolaire

L'enseignement est obligatoire à partir de 7 ans. Le préscolaire n'est pas obligatoire. Dans les faits, les enfants rentrent à l'école à 6 ans pour ceux qui sont allés en préscolaire, et 7 ans pour les autres. L'enseignement élémentaire est obligatoire jusqu'au cours élémentaire de deuxième année (CE2) pour les élèves déjà admis dans le système.

### Coûts

Les moyens actuels du Sénégal ne permettent pas de scolariser la totalité des enfants en âge de bénéficier de l'éducation. En revanche, l'éducation est gratuite dans les établissements publics qui admettent les élèves sans aucune distinction, dans la limite des places disponibles.

### Religion

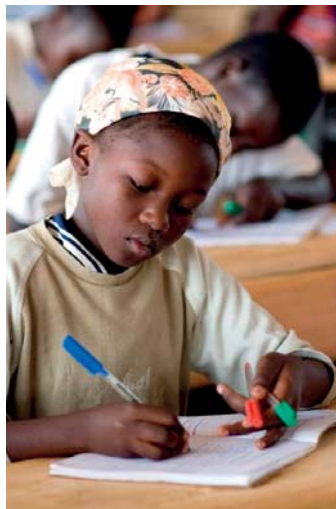
En 2002, l'enseignement religieux (l'Islam et le Christianisme) a été introduit officiellement dans toutes les écoles publiques du Sénégal, sous l'influence de hauts dignitaires religieux, très puissants dans le pays. Cependant, l'Etat n'ayant pas assez de moyens, la mesure n'a pu être mise en œuvre.

### Organisation de l'enseignement

Le Ministère de l'Éducation nationale est chargé de l'organisation de l'enseignement maternel, primaire, secondaire. L'Inspecteur régional de l'enseignement élémentaire exerce sa compétence sur les établissements d'éducation préscolaire, les écoles élémentaires, les collèges d'enseignement moyen général, les centres d'orientation scolaire et professionnelle et les centres de formation pédagogique. Quant à l'enseignement supérieur, il est organisé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

### Qualité d'enseignement

Le niveau scolaire est moyen à en croire les résultats aux différents examens, même si quelques établissements sortent du lot. L'inégalité s'observe aussi bien au sein de l'école publique qu'entre elle et les établissements privés. La ligne de démarcation reste le niveau de richesse ou de pauvreté des familles des élèves. Les plus nantis préfèrent inscrire leurs enfants dans les écoles privées. D'ailleurs nombre d'enseignants, en plus de servir dans le public, délivrent en toute illégalité des cours dans des établissements privés pour arrondir les fins de mois.



### Avantages de ce système scolaire

L'un des avantages du système scolaire sénégalais reste la cohérence des programmes, au moins sur le papier, du préscolaire jusqu'au Baccalauréat.

### Défauts de ce système scolaire

Le principal défaut reste son inadéquation avec les besoins du pays en termes de développement. Le système est hérité du passé colonial et a été conçu pour créer une élite à même de servir de relai dans l'administration du pays. C'est la raison pour laquelle nombre de jeunes Sénégalais estiment encore aujourd'hui que l'issue principale de leurs études serait un poste de fonctionnaire dans l'Administration. Si bien que le pays est rempli de diplômés au chômage. Le système éducatif sénégalais laisse peu de place à l'esprit d'initiative et à des perspectives d'emplois autres que publics.

### Accès à l'école

Au niveau primaire, les filles sont autant scolarisées que les garçons. En revanche, aujourd'hui, la moitié de la population sénégalaise est encore analphabète.

### Niveaux d'enseignement

- le préscolaire: de 3 à 6 ans
- l'école élémentaire: CI (Cours d'Initiation), CP, CE1, CE2, CM1, CM2: de 7 à 12 ans
- le collège: 6<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>: de 12 à 16 ans
- le lycée: 2<sup>nd</sup>, 1<sup>re</sup>, Terminale: de 16 à 19 ans

### Évolutions à venir

L'actuel gouvernement a défini un plan pluriannuel de renforcement des formations dans le domaine scientifique. Aujourd'hui, l'enseignement se fait en français, la possibilité de faire entrer les langues nationales dans le cursus est souvent agitée, mais cela reste un vœu pieux. Au total, 6 langues ont été ciblées pour cette première phase. Il s'agit du wolof, du sérère, du pulaar, du diola, du mandinka et du soninké.

# À quoi sert la musique?

Imaginons ceci: des scientifiques d'une planète lointaine (appelons-la X) débarquent ce soir à Bruxelles pour étudier l'espèce humaine...

Qu'observent-ils? Des animaux bipèdes vivant en colonie, préoccupés par des tâches vitales: boire, manger, se soigner, dormir, se protéger du froid, parler, gagner de l'argent (activité en principe plus ou moins liée à la satisfaction des besoins vitaux), et pour certains, faire et élever des enfants. Jusqu'ici, sans doute rien de différent de ce qui se passe sur X, où les habitants sont également habités par ce désir de survivre, et faire survivre leur espèce. Les extra-terrestres constatent également que les bipèdes passent un peu de temps à des activités non vitales - lecture, dessin, jeux, etc. - et comprennent que les Terriens se projettent ainsi dans des fictions par le biais d'images ou de mots, une façon intéressante de partager des expériences.

En revanche, quelque chose les intrigue: ces animaux étranges dépensent beaucoup de temps et d'argent pour écouter et produire des sons sans signification, et en retirent du plaisir. Renseignement pris, ils établissent que cet étrange champ d'activité, inconnu sur X, s'appelle «musique».

## Questions de biomusicologues

Comme ces visiteurs font correctement leur travail de scientifiques, il se posent une foule de questions: «Pourquoi font-ils cela? Depuis combien de temps? Les différentes musiques audibles sur Terre ont-elles des points communs?». Ils tentent de mettre en

lien la musique avec les besoins de l'espèce: «La musique donne du plaisir; mais peut-elle soigner? Aide-t-elle à faire ou à élever des enfants? Rend-elle plus intelligent, plus habile, plus sociable? En somme, à quoi leur sert-elle?».

Il se trouve que des scientifiques terriens, les biomusicologues, se posent également ces questions, et tentent d'y répondre. Nous allons ici explorer quelques-unes de ces fascinantes interrogations, à la frontière entre diverses sciences (entre autres, neurologie, génétique, ethnologie, psychologie, acoustique): la musique a-t-elle eu une importance vitale pour l'espèce humaine à un moment de son évolution? Aujourd'hui, à titre individuel, qu'apporte-t-elle?

## Troublante universalité

Comment définir musique et musicalité? On appellera «musique» des sons organisés selon des structures rythmiques et tonales spécifiques: en particulier, des combinaisons de rythmes souvent répétitifs et l'usage de notes privilégiées. Une définition aussi générale comprend des phénomènes aussi variés que la prestation d'un groupe de percussions congolaises en plein air, la Symphonie inachevée de Schubert dans une grande salle de concert, ou encore une chanson des Pink Floyd sur un autoradio. On définira la «musicalité» de façon assez large: un intérêt pour la musique par rapport aux autres bruits, le sens

de ce qui est consonant et dissonant, la reconnaissance de mélodies simples, l'aptitude à bouger avec la pulsation de la musique.

Ainsi définie, on s'aperçoit que la musique est partagée par toutes les civilisations, et la musicalité par presque tous les humains dès l'enfance, mais pas par les grands singes. Contrairement à ce qu'on pense souvent, les «amusicaux» véritables sont très rares (certains autistes, par exemple, ou personnes dont le cerveau est lésé). Une telle universalité d'un phénomène partagé par tous les hommes et pas par nos cousins primates n'est-elle pas troublante?



## La musique a-t-elle une valeur adaptative ...

En tout cas, elle soulève la question essentielle du rôle de la musique dans l'évolution de l'espèce humaine. Puisque nos ancêtres lointains n'étaient pas musiciens, que s'est-il passé, et quand, pour que nous le soyons tous devenus?

Premier scénario: au cours des dernières centaines de milliers d'années, la musique a présenté certains avantages pour la survie de l'Homme: faciliter les premières années de vie du bébé (les berceuses créent un lien parent-enfant); transmettre des informations (on mémorise mieux une chanson qu'un texte parlé, donc sans écriture, la musique permettait de se rappeler des faits importants pour la survie); favoriser l'apprentissage du langage (la musique éduque l'oreille de l'enfant) et de la motricité (sans

même parler d'instrument, le chant coordonne les muscles du visage et les cordes vocales); réduire des conflits et faciliter le travail de groupe (la musique lie le groupe, diminue les risques de disputes); aider la maîtrise de l'humeur et des émotions.

Ainsi, selon le schéma darwinien de sélection naturelle, les individus ou les groupes musiciens, mieux adaptés à l'environnement que les amusicux, ont mieux survécu. Le caractère «musicien» s'est transmis génétiquement jusqu'à maintenant. Selon cette thèse, la musique a une *valeur adaptative*, c'est-à-dire qu'elle doit être considérée comme biologiquement fondamentale pour la survie de l'espèce, au même titre que, par exemple, le réflexe de fuite devant le danger.

Certains éléments en faveur de ce scénario (mais pas des preuves!) peuvent être avancés: l'ancienneté de la musique (au moins 50 000 ans, peut-être 250 000) et son universalité sur Terre; le fait que les hommes y passent beaucoup de temps, depuis longtemps; l'existence probable de capacités musicales innées chez tous les bébés, qui suggère la transmission génétique de la musicalité.

## ... ou est-elle un sous-produit du langage?

Deuxième scénario: au cours de l'évolution de l'homme, certains caractères adaptatifs (comme la production et la perception du langage, et les émotions liées à l'audition de la voix parlée) ont rendu possible la musique, laquelle n'a en elle-même pas de valeur adaptative. Dans ce scénario, la musique est un «sous-produit» fortuit du langage, pas inscrite dans nos gènes comme une stratégie de survie de l'espèce.<sup>2</sup>

En faveur de ce scénario: aucune zone du cerveau spécifique à la musique n'a été repérée. Les processus musicaux semblent utiliser des zones qui servent à d'autres choses (langage notamment): elle ne serait qu'une capacité «bricolée» par le cerveau avec d'autres aptitudes vraiment intéressantes pour la survie de l'espèce. En somme, nous ferions de la musique un peu par hasard et non par nécessité.

«On s'aperçoit que la musique est partagée par toutes les civilisations, et la musicalité par presque tous les humains dès l'enfance, mais pas par les grands singes.»



D'autres enfin<sup>3</sup> avancent une troisième idée intermédiaire: «*autrefois, la musique avait une valeur adaptative, mais plus aujourd'hui*». La musicalité serait donc un vestige d'adaptation ancienne. C'est l'idée de Darwin, qui avançait que les hommes chantaient avant de parler. Quelle que soit la réponse à la question de l'importance de la musique par le passé, la musique joue toujours un rôle essentiel dans plusieurs aspects des activités humaines (pensons aux berceuses, aux soirées dansantes où les couples se forment, aux chants lors de cérémonies, etc.). Il ne s'agit donc pas d'un «fossile évolutif» inutile comme par exemple le téton des mammifères mâles, mais d'une activité toujours utile quoique non essentielle à la survie de l'espèce.

## Et aujourd'hui?

Faute de preuves suffisantes et d'expérimentation, aucun scénario n'a pu être définitivement écarté. En tant que musicien passionné pratiquant quotidiennement, je trouve la première thèse philosophiquement très forte! Ainsi, notre art aurait été nécessaire dans l'évolution de l'homme, comme la vision en couleurs ou la transpiration! La seconde hypothèse est également séduisante, après tout: la musique apparaît comme magnifiquement superflue; l'homme l'a inventée à partir d'autres capacités essentielles, un peu comme ces enfants qui détournent l'usage habituel d'un objet précis pour en faire un jeu passionnant.

Sans parler de sélection darwinienne, que nous apporte la musique, à titre individuel? En plus du plaisir et de l'émotion musicale, tous les avantages exposés plus haut. Éducation de la perception auditive, de la motricité, de la mémorisation, entraînement à la persévérance, sociabilité, établissement du lien parent-enfant, régulation de l'humeur. Pour toutes ces raisons, et encore d'autres qu'on n'a pas la place de citer ici, il a été montré, à partir d'imagerie cérébrale et de tests cognitifs, que la musique (et en particulier la pratique) modifie le cerveau *comme aucune autre activité ne le fait*<sup>4</sup>, dans un sens généralement très favorable à beaucoup d'autres activités humaines<sup>5</sup>.

## «De la musique avant toute chose» (Verlaine)

Quel que soit le rôle de la musique dans l'évolution de l'espèce humaine, il est aujourd'hui certain que la musique procure, pour celui qui la fréquente, une série d'avantages pour la maîtrise de très nom-

breuses capacités - sociales, intellectuelles, manuelles, émotionnelles. Autrement dit, celui qui s'adonne à la musique ne fait pas que produire des sons plaisants ... mais modifie (et généralement améliore) ses aptitudes cérébrales, de même que la pratique d'un sport améliore la santé cardio-vasculaire et articulaire.

Il est dommage que ce simple fait, scientifiquement prouvé, reste mal connu. La musique mérite mieux que de rester un aimable passe-temps «en plus» du reste, jugé plus essentiel. On devrait l'enseigner de façon efficace, gratuite et obligatoire à l'école, au même titre que la langue maternelle et le calcul.

1. D. Huron, *Is Music An Evolutionary Adaptation?*, Annals of the New York Academy of Sciences, 2001.
2. J McDermott, *The evolution of music*, Nature Vol 453, Mai 2008, p 287
3. W. T. Fitch, *On the Biology and Evolution of Music*, Music Perception, Vol 24, No 1, 2006, pp 85-88.
4. O. Sacks, *Musophilia*, traduction française, Points Seuil, Paris, 2009, p 132.
5. «L'apprentissage actif d'un instrument peut être propice au développement de nombreuses aires cérébrales. Pour l'immense majorité des étudiants, la musique peut donc présenter autant d'importance éducative que la lecture ou l'écriture.» O. Sacks, *op. cit.* p 135.



## Équinoxe

La date de l'équinoxe de printemps, le 20 mars, cette année, est astronomiquement très importante. Comme son étymologie l'indique (equus, égal; nox, la nuit), il s'agit du moment où la nuit et le jour ont la même durée. Près de l'équateur, où la durée du jour est toujours proche de 12 heures, l'équinoxe est peu remarquable et n'a pas l'importance qu'il revêt pour les habitants des régions tempérées ou polaires, où la durée du jour varie beaucoup pendant l'année. La date de l'équinoxe y constitue le milieu entre les deux extrêmes que sont les solstices d'hiver (8 heures de jour en Belgique) et d'été (16 heures), et correspond à la période de forte augmentation de l'éclairement solaire, très spectaculaire en mars et avril. L'importance de l'équinoxe est manifeste depuis longtemps, comme en témoigne l'établissement de la date de Pâques, la plus importante des fêtes chrétiennes. Pâques est en effet fixée le premier dimanche suivant la Pleine Lune qui suit l'équinoxe, une définition un peu compliquée qui nous procure tout de même à coup sûr trois jours fériés printaniers calculés sur cette date: lundis de Pâques et de Pentecôte, ainsi que jeudi de l'Ascension.



# publications & événements

Dans le cadre du festival «À films ouverts» ChanGements pour l'égalité organise la projection du film «Our city» de Maria Tarantino.



Cette année encore CGé participe au «Festival à Films ouverts», un festival pour l'interculturalité et contre le racisme. À travers la projection de films aux points de vue engagés et issus de différentes cultures, le «Festival à Films ouverts» vise à promouvoir l'interculturalité en abordant en profondeur la question du racisme et en stimulant le sens critique et citoyen du public. Nous projeterons «Our city» de Maria Tarantino. Ce film documentaire dresse un subtil portrait de Bruxelles dans son rapport à l'interculturalité et dans tous les contrastes des communautés qui l'habitent. La projection sera suivie d'un débat en présence de CGé.

Informations:

Date: 29 mars 2017

13h30: Accueil + Stand CGé

14h00: Projection (1h20')

15h20: Pause

15h30 à 16h: Débat

Lieu: Cinéma Vendôme

Chaussée de Wavre, 18 - 1050 Ixelles.

Prix: 5€ adulte (paiement sur place en espèces)

Plus d'infos:

[www.changement-egalite.be/spip.php?article3574](http://www.changement-egalite.be/spip.php?article3574)

## Cahiers pédagogiques - janvier 2016 - Revue n°526 - Inclure tous les élèves

Pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, l'écart est parfois grand entre ce qui est prescrit et la réalité de leur scolarisation. Ce dossier vise à en pointer les freins et à proposer des leviers à même de faire vivre l'école inclusive refondée.

<http://librairie.cahiers-pedagogiques.com/>



## Histoire des cours de morale dans l'enseignement officiel: De la naissance de la Belgique au Pacte scolaire (1830 - 1959)

Consacrée à l'histoire du cours de morale dans l'enseignement officiel, de la naissance de la Belgique au Pacte scolaire, cette étude parcourt l'histoire du cours de morale, tant du point de vue législatif que du point de vue de l'évolution de sa conception à travers les générations.

N'hésitez pas à la consulter sur le site:

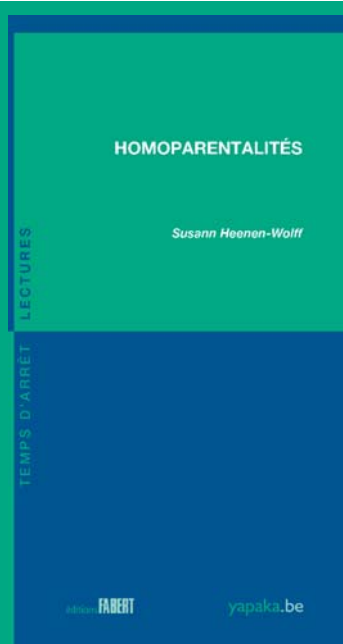
<https://ligue-enseignement.be>



## Homoparentalités

Auteur: Susann Heenen-Wolff

Ce livre a pour but de tirer au clair certaines questions sur l'homosexualité et l'homoparentalité. Le terme «homoparentalité» désigne l'exercice de la fonction parentale par un couple formé de personnes de même sexe. Les questions suivantes se posent dans le cadre de ces nouvelles constellations familiales: Qu'est-ce qui constitue l'homosexualité? Comment comprendre que des homosexuels ont le désir d'avoir des enfants? Comment font-ils pour en avoir? Que sait-on de la vie des enfants grandissant avec des parents homosexuels? Comment se construisent-ils? Qu'en est-il de la différence des sexes pour eux? Sont-ils à même de devenir homosexuel à leur tour? Depuis une trentaine d'années, des recherches cliniques dans ce contexte ont été menées un peu partout dans le monde et permettent des premières réponses à ces questions. Pour télécharger gratuitement ce livre: [www.yapaka.be/professionnels/livre/homoparentalites-en-cours-de-diffusion](http://www.yapaka.be/professionnels/livre/homoparentalites-en-cours-de-diffusion)



## Le dossier de février: Libertés de conscience et d'expression, même combat!

Pensée, (non-)croyance, expression... autant de libertés conjointes et corollaires intimement liées. L'International Humanist and Ethical Union sort son rapport annuel sur la liberté de conscience. L'occasion de rappeler qu'il ne fait pas bon vivre partout dans le monde lorsque religions et pouvoir se mêlent et s'imposent.

Plus d'infos: [www.laicite.be/](http://www.laicite.be/)

Chaque mois, le magazine ouvre ses colonnes à la réflexion de spécialistes, d'observateurs et de journalistes qui proposent un éclairage laïque des sujets traités. Un regard différent pour mieux comprendre la diversité d'un monde souvent dominé par les idéologies et les dogmatismes. [www.laicite.be/eshop/espace-de-libertes](http://www.laicite.be/eshop/espace-de-libertes)



# activités

## Les régionales de la Ligue proposent...

...des formations, des animations, des ateliers, pour adultes et enfants et diverses visites guidées.

### Régionale de Charleroi

(à la Maison de la Laïcité)

**Renseignements et inscriptions:**

LEEP de Charleroi  
Rue de France, 31 à 6000 Charleroi  
Tél.: 071/53.91.71 - Fax: 071/53.91.81  
Courriel: [pascale.modolo@laicite.net](mailto:pascale.modolo@laicite.net)

### Régionale du Hainaut occidental

(à la Maison de la Laïcité)

**Renseignements et inscriptions:**

LEEP de Tournai  
Rue des Clairisses, 13 à 7500 Tournai  
Tél.: 069/84.72.03 - Fax: 069/84.72.05  
Courriel: [leep.tournai@gmail.com](mailto:leep.tournai@gmail.com)

### Régionale de Liège

**Renseignements et inscriptions:**

LEEP de Liège  
Rue Fabry, 19 à 4000 Liège  
Tél.: 04 / 223 20 20

### Régionale du Luxembourg

**Renseignements et inscriptions:**

LEEP Luxembourg  
Rue de Sesselich, 123 à 6700 Arlon  
Tél.: 063/21.80.81 - 0495/68.35.80  
Fax: 063/22.95.01  
Courriel: [ateliersartligue@gmail.com](mailto:ateliersartligue@gmail.com)

### Régionale Mons-Borinage-Centre

**Renseignements et inscriptions:**

LEEP de Mons  
Rue de la Grande Triperie, 44 à 7000 Mons  
Tél/Fax: 065/31.90.14 -  
Patricia Beudin ou Rosalie Marchica  
Courriel: [leepmonsbor@yahoo.fr](mailto:leepmonsbor@yahoo.fr)

### Régionale de Namur

**Renseignements et inscriptions:**

LEEP de Namur  
Rue Lelièvre, 5 à 5000 Namur  
Tél.: 081/22.87.17 -  
0475/62.57.79 A. Mejdoubi - 0494/32.97.97 M. Jacques  
[info.leepnamur@gmail.com](mailto:info.leepnamur@gmail.com)  
[ligue-enseignant-namur.be](http://ligue-enseignant-namur.be)

